

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Réunion du mardi 24 mai 2016

L'Assemblée départementale s'est réunie à dix heures dix, sous la présidence de M^{me} Valérie SIMONET, Présidente.

OUVERTURE DE LA REUNION

M^{me} LA PRESIDENTE. – Conformément au règlement en vigueur, je procède à l'appel nominal.

(M^{me} la Présidente procède à l'appel nominal.)

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Mes chers collègues, la séance est ouverte.

POUVOIRS

M^{me} LA PRESIDENTE. – Excusés, M. Philippe BAYOL a donné pouvoir à M^{me} Armelle MARTIN, M. Franck FOULON à M^{me} Catherine GRAVERON, M. Eric JEANSANNETAS à M^{me} Pauline CAZIER et M^{me} Marinette JOUANNETAUD à M. Jean-Jacques LOZACH.

ORDRE DU JOUR

Dépôt sur table d'un rapport et d'un additif

M^{me} LA PRESIDENTE. – Un rapport vous a été déposé sur table, concernant la politique de l'habitat, programmes d'intérêt général départementaux.

Je soumetts à votre accord son ajout à l'ordre du jour.

Emettez-vous une objection ?...

Puisque tel n'est pas le cas, ce dont je vous remercie, ce rapport sera donc examiné ce matin.

Par ailleurs, un additif au rapport n°CD2016-05/1/3 « Représentation du Département – Commission locale pour l'évaluation des charges et ressources transférées » vous a été distribué.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS
ET DU COMPTE RENDU DES DEBATS
DE LA SEANCE DU 20 MAI 2015**

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je soumetts à votre approbation le procès-verbal des délibérations et le compte rendu des débats de la séance du 20 mai 2015.

Personne ne demande la parole ?...

Je les mets aux voix. (*Adoptés à l'unanimité.*)

DÉPÔT D'UN VŒU ET DES MOTIONS

Versement aux agriculteurs des aides de la PAC

**Motion présentée par M^{me} Agnès GUILLEMOT,
au nom du Groupe de la Gauche**

M^{me} GUILLEMOT. – Cette motion se lit ainsi :

« Considérant que la France a reçu, entre 2008 et 2012, 35 Md€ au titre de la PAC ;

« Considérant que la Commission européenne a fixé à 1,078 Md€ le montant des aides agricoles qu'elle juge avoir versé de manière non justifiée à la France sur cette période ;

« Considérant que ce litige portait, après contrôles européens, principalement sur des erreurs dans les déclarations de taille des parcelles éligibles à l'aide directe à l'hectare ;

« Considérant que, face à la procédure consécutive de rectification dite "d'apurement des comptes", l'Etat a assuré qu'il prendrait entièrement à sa charge le remboursement et que les agriculteurs n'en seront pas comptables ;

« Considérant que les retards actuels dans le versement des aides sont dus à la procédure précitée sur les aides versées entre 2008 et 2012, procédure qui a contraint à refaire l'ensemble du registre parcellaire graphique satellite de 25 millions d'hectares, travail considérable que les services de l'Etat viennent d'achever en lien avec les agriculteurs ;

« Considérant que pour faire face au décalage consécutif du calendrier de paiement, deux versements de trésorerie ont été effectués par l'Etat, que ces avances exceptionnelles à hauteur de 90 % des aides, entièrement financées sur son budget, ont pour objectif d'éviter les difficultés de trésorerie des exploitants ;

« Considérant qu'un nouvel apport de trésorerie a été acté de façon à couvrir l'intégralité des aides liées aux surfaces agricoles ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 24 mai 2016,

« Demande à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt de continuer à mobiliser l'ensemble des services concernés et de confirmer que pendant l'année 2016 – au cours de laquelle la politique agricole commune 2015-2016 sera mise en œuvre –, le solde des aides sera versé afin de rattraper complètement les décalages causés par la procédure européenne d'apurement. »

(Cette motion est renvoyée devant la cinquième commission.)

Versement des aides agricoles

Motion déposée par M. Nicolas SIMONNET, au nom du Groupe d'Union de la Droite et du Centre

M. SIMONNET. – Je vous donne lecture de cette motion :

« Considérant que l'annonce du nouveau report des versements des aides PAC, Politique agricole commune, à la rentrée prochaine, va placer les exploitants agricoles dans une situation intenable ;

« Considérant que la majeure partie des agriculteurs du département sont bénéficiaires de ces aides PAC ;

« Considérant qu'ils n'ont même pas été informés du montant des aides PAC 2015 qu'ils doivent percevoir ;

« Considérant que cette incertitude pose de graves problèmes de trésorerie pour beaucoup d'exploitations ;

« Considérant les difficultés économiques déjà rencontrées par le secteur agricole et les éleveurs en particulier ;

« Considérant que cette crise structurelle est aggravée par la baisse des cours de la viande et du lait ;

« Considérant que la Chambre d'agriculture a lancé une alerte sur la situation des agriculteurs dans le département, qualifiée d'"explosive" ;

« Considérant que de nombreuses exploitations sont menacées de disparition prochaine et que ce contexte entraîne, pour de nombreux agriculteurs, une grande détresse humaine ;

« Considérant qu'un Conseil de l'agriculture française doit se tenir demain dans notre département et que le Ministère de l'Agriculture doit prendre ses responsabilités ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 24 mai 2016,

« Demande à l'Etat le versement, dans les plus brefs délais, des aides PAC destinées aux exploitants agricoles. »

(Cette motion est renvoyée devant la cinquième commission.)

Traité Transatlantique (TAFTA)

Vœu proposé par M. Nicolas SIMONNET, au nom du Groupe d'Union de la Droite et du Centre

M. SIMONNET. – Ce vœu est ainsi rédigé :

« Alors que les négociations entre l'Union européenne et les Etats-Unis autour d'un Traité de libre-échange Transatlantique, le TAFTA, se poursuivent dans une opacité totale et que ce projet d'accord commercial suscite de profondes inquiétudes auprès du milieu agricole, déjà confronté à une crise économique majeure ;

« Il semble que ces négociations sont menées dans le plus grand secret par l'Union européenne, au nom des 28 Etats membres.

« Les partenaires qui représentent le peuple français à l'Assemblée nationale et au Sénat n'ont pas encore eu accès aux "documents consolidés", détenus par la Commission européenne.

« De l'avis même des experts dans le domaine agricole, l'Europe n'a pas grand-chose à gagner mais beaucoup à perdre dans la signature de ce traité.

« Après la découverte de scandales sanitaires, tel celui de la "vache folle" dans les années 90, l'Union européenne a institué des règles strictes en matière d'hygiène des denrées alimentaires et de traçabilité des produits agricoles.

« Ces "garde-fous" risquent d'être remis en cause par le Traité Transatlantique qui pourrait tirer par le bas les normes techniques, environnementales, sanitaires et sociales.

« De plus, la France étant la première puissance agricole du "vieux continent", elle sera particulièrement impactée par la signature de ce traité. En effet, les Etats-Unis sont bien plus laxistes que l'Europe concernant le niveau de résidus de pesticides tolérés.

« Les différences culturelles entre une France qui protège ses terroirs à travers des Appellations d'origine contrôlée, les AOC, et la culture de la marque qui prédomine aux Etats-Unis sont également indéniables.

« Les Américains souhaiteraient ainsi produire du vin de Bordeaux "*Made in California*". Il s'agit là d'une hérésie, d'un véritable sacrilège !

« Imagine-t-on à l'avenir voir sur les étals de nos bouchers le bœuf aux hormones texan remplacer la viande limousine ? Les producteurs et les consommateurs français refusent que les AOC de l'hexagone soient ainsi galvaudées !

« Le 1^{er} mai dernier, le Président de la République a affirmé que "la France dira non à toute conclusion qui mettrait notre agriculture en difficulté".

« Ces propos ne doivent pas rester lettre morte mais, au contraire, nous inciter à la plus grande vigilance.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 24 mai 2016,

« Demande à l'Etat de veiller à la préservation de notre modèle agricole et des barrières sanitaires qui garantissent la qualité des productions de nos exploitants ;

« Demande également que le Parlement français soit tenu informé des négociations en cours et consulté sur le Traité Transatlantique. »

(Ce vœu est renvoyé devant la cinquième commission.)

Ligne Paris – Orléans – Limoges – Toulouse (POLT)

Motion présentée par M^{me} Hélène FAIVRE, au nom du Groupe d'Union de la Droite et du Centre

M^{me} FAIVRE. – Cette motion se lit ainsi :

« Considérant l'annulation par le Conseil d'Etat du décret du 10 janvier 2015 "déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation de la ligne à grande vitesse Poitiers – Limoges", parue au *Journal Officiel*, le 29 avril dernier ;

« Considérant que cette décision ne fait que confirmer la nécessité d'accélérer le processus de modernisation de la ligne Paris – Orléans – Limoges – Toulouse, POLT, au nom de l'intérêt général et de l'intérêt de nos territoires ;

« Considérant que l'ancienneté et la vétusté de cette ligne constituent une menace pour la sécurité de ses usagers ;

« Considérant que des efforts financiers seront nécessaires pour accroître la vitesse et le confort du POLT, favorisant ainsi son attractivité ;

« Considérant que l'annonce par la SNCF de la diminution du nombre d'allers et de retours quotidiens, de 11 actuellement à 10 allers et retours en 2017, constitue un mauvais signe pour l'avenir de la ligne POLT ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 24 mai 2016,

« Demande à l'Etat et au Secrétaire d'Etat en charge des transports, auprès de la Ministre de l'Environnement, Alain Vidalies, le maintien de la ligne POLT dans son intégralité, ainsi que le maintien des 11 allers et retours quotidiens,

« Demande également à l'Etat d'investir pour la modernisation et la sécurisation de cette ligne. »

(Cette motion est renvoyée devant la quatrième commission.)

M^{me} LA PRESIDENTE. – En fin de matinée, je proposerai une interruption de séance afin de permettre aux quatrième et cinquième commissions de se réunir pour examiner ces vœu et motions.

ALLOCUTION DE M^{me} LA PRESIDENTE

M^{me} LA PRESIDENTE. – Mesdames, messieurs les membres de l'Assemblée départementale, chers collègues, mesdames, messieurs, vous le savez, ceci étant régulièrement explicité dans différentes assemblées, même si la loi NOTRe de 2015 demeure aujourd'hui, dans un certain nombre de ses modalités, inadaptée, voire inapplicable, elle a à tout le moins indiqué de façon formelle que les Conseils départementaux restaient, seuls, chefs de file en matière d'accompagnement des politiques sociales.

Je vous épargnerai ce matin un long chapitre que j'aurais pu décliner sur les inquiétudes que je porte sur l'effectivité à court et moyen terme des politiques de solidarité envers les publics que nous devons accompagner. Je préfère que nous nous penchions sur le rapport qui est au cœur de la séance plénière de ce jour : le rapport d'évaluation de notre Pacte Territorial d'Insertion qui vous est présenté à travers le bilan des actions réalisées en 2015 et de ses déclinaisons pour l'année 2016.

Son articulation autour de la question de la mobilité, mais aussi de la pertinence de clauses sociales dans les marchés publics, de même que la nouvelle approche par un accompagnement personnalisé professionnel et social nous permettent d'afficher un suivi plus pertinent et plus prégnant des personnes les plus éloignées de l'emploi.

La question du retour à l'emploi reste une grande problématique dans un département comme le nôtre, le taux de chômage ne semblant pas se stabiliser ces derniers mois, en tout cas en Creuse qui enregistre, nous le savons, toujours un léger décalage.

Vous verrez que dans ce cadre-là, nous affichons un soutien renouvelé aux chantiers d'insertion, à notre accompagnement de l'Etat dans le cadre des contrats aidés, tout en réadaptant un certain nombre d'actions à de nouveaux besoins apparus fin 2015 et début 2016, en particulier sur le volet accompagnement à la santé et sur la question du logement des jeunes précaires.

Nous souhaitons impulser plus de partenariats avec le secteur marchand en lien plus étroit avec le réseau des Chambres consulaires. Parmi celles-ci, la Chambre d'Agriculture, mais probablement aussi la MSA que nous avons dernièrement rencontrée nous semblent être des partenaires privilégiés dans notre département, en réponse à ce que nous pressentons malheureusement, en raison des très graves difficultés structurelles des exploitations agricoles : un nombre croissant d'actifs agricoles peuvent désormais émarger au RSA.

Je veux souligner ici le travail remarqué de l'association Solidarité Paysans Limousin, pour laquelle je vous propose, vous le verrez, d'amplifier notre accompagnement financier pour soutenir son intervention auprès des exploitants agricoles en grande difficulté.

Les deux Vice-présidents en charge des politiques de solidarité vous présentent ce matin un rapport qui se veut être la synthèse des modalités inhérentes aux évaluations pratiquées dans les établissements médico-sociaux du département. Nous tendons à plus de

cohérence autour d'un projet de vie des résidents dans ces établissements, ce qui nous est indiqué de nouveau dans le cadre de la loi ASV, loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Un certain nombre de préconisations dans cette dernière loi visent, non pas forcément à contraindre ces structures, mais au contraire, à mettre en avant les bonnes pratiques qui préexistaient.

J'en profite pour vous informer que je signais hier un courrier à tous les bénéficiaires de l'APA à domicile, leur précisant les nouvelles modalités d'application de la loi ASV au regard de leur plan d'aide. J'ai proposé au service concerné de venir vous informer des modifications occasionnées, et ce lors de notre prochaine séance plénière fin juin, consacrée à la présentation du rapport d'activité de notre collectivité.

Dans les plans d'aide APA et/ou PCH, vous savez que nous participons au financement de divers travaux d'amélioration de l'habitat liés à la perte d'autonomie. Dans ce cadre, nous poursuivons la finalisation de la convention avec l'ANAH pour la mise en place de la nouvelle politique Habitat Conseil départemental / Intercommunalités, convention qui permettra d'obtenir des aides financières supplémentaires.

Cependant, je me dois de vous faire part du refus d'un EPCI à contractualiser dans ce format avec le Département et l'ANAH. Vous avez donc, ce jour, un rapport sur table visant à vous proposer d'annuler notre délibération de février 2016, qui se voulait couvrir tout le territoire du Département. La nouvelle délibération que nous prendrions aujourd'hui, si vous en êtes d'accord, nous permettra d'avancer afin de mettre en place dans les semaines à venir de nouvelles aides à l'amélioration de l'habitat et de répondre – enfin ! – à tous les dossiers qui arrivent dans nos services sans qu'aucun opérateur dans le Département ne soit, pour l'instant, autorisé à les instruire. Nous y procédons malgré tout et je pense que M. MORANÇAIS vous en parlera tout à l'heure. Après la signature de cette convention avec l'ANAH, nous serons donc en capacité, avec ces nouveaux programmes d'intérêt général départementaux, de répondre à toutes ces demandes, sauf, vous le comprendrez, à celles qui proviendront des communes membres de l'EPCI Creuse Grand Sud, conformément à leur volonté.

Cette démarche, comme d'autres, s'inscrit dans ce que le Gouvernement nous incite à faire : mener de nouvelles politiques contractualisées entre partenaires, collectivités, services, etc.

Nous vous avons présenté dernièrement une convention que vous avez d'ailleurs validée, actant un groupement de commandes entre le Conseil départemental – service de la DISC –, et le SDIS, le service départemental d'incendie et de secours, ainsi que les centres hospitaliers de GUERET et BOURGANEUF.

Nous vous présenterons en juin prochain un projet de convention interdépartementale entre les Laboratoires d'analyses de la Haute-Vienne et de la Creuse.

Aujourd'hui, il s'agit de vous proposer à validation une convention de partenariat avec la ville de GUERET qui souhaite utiliser notre nouvelle installation de laverie dans cette même ville.

Le Vice-président en charge de l'éducation, de la culture et du patrimoine va vous soumettre le nouveau contrat de développement des Archives départementales pour les années 2016-2020. Il s'agit d'identifier, d'optimiser et de valoriser le patrimoine de la Creuse.

Je voudrais d'ailleurs saluer le travail minutieux du « reporter-chercheur », Philippe BEQUIA qui a découvert la remarquable et précieuse collection photographique de M. POUDENSAN, pharmacien à GUERET. Cet acteur des années de guerre 1939-1945 a saisi les instants de vie pendant l'occupation, puis la libération de GUERET.

M^{me} BUGAT, notre Directrice des Archives, s'est associée à M. BEQUIA pour nous proposer, dès le 7 juin prochain, une exposition de ces clichés ; je vous invite vraiment à la découvrir.

Il vous a été aussi distribué un petit livret, *Mémoires de 3 déportés creusois*, qui a été édité par le Conseil départemental, en l'occurrence par le service reprographie en partenariat avec le service communication. Cet ouvrage, porté par la Société des membres de la Légion d'honneur de la Creuse, relate la période difficile de transit vers les camps de déportation de M. LAUVERGNAT décédé l'an dernier, ainsi que de M. MARCHAND et M. CANOVA dont les témoignages ont été extrêmement émouvants lors de la cérémonie commémorant les souvenirs des déportés et internés, fin avril à AUBUSSON.

Un point vous sera fait sur le fonctionnement actuel du Conservatoire départemental Emile-Goué, pour lequel il nous semble important de réaffirmer son rôle en termes d'apprentissage et de soutien à la diffusion de pratiques musicales dans tout le Département. Il s'agit d'anticiper les contraintes budgétaires qui vont peser sur cet outil, afin de l'accompagner à effectuer une nécessaire mutation.

2016 sera une année particulière pour l'art de la tapisserie d'AUBUSSON. Le Directeur et le Conservateur de la Cité internationale ont aimablement répondu à ma sollicitation : ils seront à nos côtés, en fin de matinée, pour vous présenter l'admirable réalisation qui finit d'achever sa mue, et vous dire quelques mots de la prochaine ouverture. Je salue le travail effectué par Jean-Jacques LOZACH à leurs côtés depuis de nombreuses années et surtout depuis plusieurs mois.

Enfin, pour ceux qui sont plus sportifs, quoique la randonnée pédestre, si elle s'apparente à un sport, permet aussi la découverte des paysages et du patrimoine creusois, nous avons décliné avec l'Agence départementale de Réservation touristique de la Creuse et le Comité départemental de randonnée pédestre un nouveau label, « Rando Qual'Iti Creuse », qui se veut être un gage de qualité d'accueil, d'organisation et de promotion d'itinéraires.

Nous sommes engagés dans la redéfinition du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. Nous allons inscrire cette démarche dans une méthode Agenda 21 et je vous donne rendez-vous le 7 juillet prochain pour participer à la construction de ce nouveau projet, lors d'une journée sport-nature au Lycée agricole d'AHUN, à laquelle seront invités tous les acteurs de la randonnée et du tourisme.

Je vous remercie, mes chers collègues, de la patience dont vous avez témoigné et surtout de l'attention que vous avez portée à mes propos.

Avant d'aborder l'ordre du jour et l'examen des rapports, certains d'entre vous souhaitent-ils s'exprimer ?

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Madame la Présidente, la faible épaisseur de la liasse des rapports à examiner aujourd’hui montre que vous avez fait le choix de dévitaliser les séances plénières.

Peu de dossiers sont, en effet, à l’ordre du jour. Ils sont surtout techniques et peu revêtent un véritable enjeu en dehors du PTI / PDI. Nous le regrettons tant nous concevons les séances plénières comme des moments forts de notre collectivité, des temps de débat en public lors desquels chaque sensibilité peut exprimer son point de vue dans la plus grande transparence.

Ainsi, au contraire, vous avez voulu, pour la première fois, soumettre au vote les subventions au monde associatif, sportif et culturel lors de la dernière réunion de la Commission permanente, en catimini, presque en cachette, en l’absence du public, des médias et de nombreux élus puisque tous n’en sont pas membres.

C’est ainsi, en toute discrétion, que vous avez réduit de façon très importante les subventions au monde associatif, faisant fi une nouvelle fois de leur rôle crucial dans notre département pour le lien social, l’accès à la culture, le « vivre ensemble », l’attractivité, le développement de la Creuse.

Vous voudrez bien nous faire part de vos critères pour diminuer ces aides. Tandis que certaines associations ne sont pas concernées, d’autres perdent 10 % de leur subvention, d’autres encore 50 % et d’autres, enfin, ne bénéficient de rien cette année. L’exposé clair de ces critères permettra notamment d’écarter la désagréable impression, qui vous a d’ailleurs été rappelée ce matin avant l’ouverture de notre séance, que la sensibilité de certains responsables associatifs aurait pu servir d’arguments cachés pour guider le coup de rabot.

Vous invoquez les économies nécessaires dans un contexte budgétaire contraint pour justifier cette baisse des subventions. Mais cette baisse ne représente « que » 135 000 € d’économies sur un budget total de 200 M€, soit 1 kilomètre d’enrobé sur une route départementale ! Nous vous le disons, madame la Présidente, entre 20 tonnes de goudron et la vie associative, nous avons, pour notre part, fait notre choix puisqu’il convient de faire des choix.

Je vais plus loin : vos services ayant prévu d’effectuer des travaux sur la RD 16, commune de SAINT-MARC-A-LOUBAUD, reprenez ces 145 000 € de travaux prévus et affectez-les à la vie associative !

En réalité, cette chute des subventions culturelles est un choix politique délibéré qui se cache derrière une fausse argumentation budgétaire. Vous vous désintéressez donc de la vie associative en la pénalisant, comme c’est le cas de tous les départements que votre majorité a repris à la gauche l’an dernier. C’est un choix partisan, dicté peut-être par vos amis de l’ADF, comme le coût de l’audit et la renationalisation du RSA. D’ailleurs, vous nous direz quelle est votre position sur ce dernier sujet.

Vous vous désintéressez également des communes auxquelles vous supprimez le FDAEC.

Vous vous désintéressez des entreprises auxquelles vous ôtez le bénéfice des investissements des communes pour lesquels le FDAEC servait d’effet levier. Vous aviez pourtant justifié, l’an dernier, le gonflement de l’emprunt en prenant pour prétexte de ne pas vouloir pénaliser l’investissement.

Vous vous désintéressez des contribuables auxquels vous aviez promis de ne pas augmenter l'impôt, mais qui verront la part du Conseil départemental sur la taxe sur le foncier bâti augmenter de plus 3,5 points. Vous appartenez peut-être à ceux qui pensent que les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent !

Vous vous désintéressez des administrés à qui vous allez faire payer le choix politicien de laisser à la Région l'organisation des transports scolaires, alors que la loi prévoit la possibilité d'un conventionnement Conseil régional / Conseil départemental pour que ce dernier demeure l'organisateur de proximité. A cause de vous peut-être, le point de prise en charge d'un élève de VERNEIGES ou de DONTREIX sera déterminé à Bordeaux.

Vous vous désintéressez du personnel, inquiet, touché par des réductions de postes, sommé de réduire les temps partiels, conscient que la somme inscrite au budget ne permettrait pas de maintenir les mêmes effectifs. La presse s'en fait l'écho ce matin.

Vous vous désintéressez des territoires en réduisant la participation du Conseil départemental au Parc naturel régional de Millevaches de 92 000 € cette année et encore plus l'an prochain, en annonçant un retrait possible du Syndicat Le Lac de Vassivière, en n'accompagnant pas certains projets comme le crématorium de GUERET.

En résumé, vous vous désintéressez de la Creuse et vous essayez de gagner du temps en vue d'autres échéances dont vous espérez, dit-on, même à l'intérieur de votre propre camp, qu'elles vous libèreraient ainsi d'une charge qui vous pèserait trop. (*Exclamations dans les rangs de la majorité départementale.*)

M. GAUDIN. – Impressionnant !

M. LEGER. – Un an de présidence et déjà la désillusion, l'impression partagée d'un manque de visibilité, l'absence de projets, des sacrifices imposés à tous sans aucune retombée positive ! Vous plongez la Creuse dans l'austérité, sans perspective, sans cohérence, sans ambition, sans les Creusois.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. SAUTY.

M. SAUTY. – Madame la Présidente, mesdames, messieurs, chers collègues, oui, lors de la dernière séance plénière, nous avons présenté un budget 2016 courageux dans un contexte extrêmement contraint.

Cette honnêteté intellectuelle nous a d'ailleurs obligés à faire des choix, trop souvent douloureux, en actant de nombreuses diminutions de participations versées par le Département.

Nous ne le faisons pas de gaîté de cœur, monsieur LEGER, mais bien parce qu'il s'agit d'une nécessité budgétaire. Eh oui ! Pour vous, il s'agit d'une « coupe sombre » à finalité politique, comme si nous pouvions nous permettre le luxe de vivre sur les crédits que nous n'avons plus.

Je ne serai pas long en ne prenant que deux exemples frappants que vous avez d'ailleurs cités et qui démontrent comment nous essayons de faire mieux avec moins.

Prenons celui du PNR de Millevaches ! Vous avez récemment publié une tribune dans les médias – et vous m'aviez d'ailleurs déjà interpellé à ce sujet lors de la dernière séance plénière – sur la baisse des crédits alloués au PNR. Vous, vous n'y voyez qu'une diminution des crédits. Moi, je souhaite déjà féliciter la Présidente d'avoir su ramener tous les départements dans le giron des financeurs du PNR. D'ailleurs, cela incitera ce syndicat à fonctionner différemment. Vous vous étiez inquiété immédiatement des conséquences induites pour le personnel et sur tout ce qui pourrait arriver aux partenaires de ce syndicat. C'est salubre, mais en idée de fond, vous nous accusez de vouloir détruire un héritage. Permettez-moi de vous dire que ce n'est qu'une vue de l'esprit ! Nous tentons d'inculquer une nouvelle façon de raisonner à nos partenaires. D'ailleurs, je vous invite à raisonner sur les incidences réelles de cette diminution de subvention pour le PNR.

Oui, les Présidents et Vice-présidents de cette organisation, dont je fais partie, ont décidé, en conséquence, de diminuer l'enveloppe des rémunérations des élus. A nous de montrer l'exemple, après tout ! Ainsi, nous avons, moi-même et mon collègue du département de la Corrèze Christophe Arfeuillère, d'ores et déjà renoncé à nos indemnités qui s'élevaient à près de 600 € par mois, tout comme, et je tiens à le souligner, vos deux collègues de la Région, M^{me} Barat pour la Creuse et M^{me} Delcouderc-Juillard pour la Corrèze. Quant à ceux qui voulaient conserver leurs indemnités, notamment les élus locaux qui participent vraiment à cette vie du PNR, elles ont été réduites. Je tiens à signaler – fait que j'ai appris de M^{me} Barat – que c'était le seul PNR de la grande Région à verser des indemnités aux élus qui y siégeaient.

Conséquence pour le PNR, c'est une économie sur les indemnités des élus estimée à plus de 50 000 € par an !

Pour enfoncer le clou, cette diminution de participation des trois départements du Limousin, y compris celui de la Haute-Vienne et de votre collègue Jean-Claude Leblois qui fait partie de votre sensibilité, a été actée à la quasi-unanimité des élus du parc, sauf une voix, celle de votre binôme M^{me} GUILLEMOT. C'est bien là la démonstration qui illustre parfaitement que nous pouvons faire mieux avec moins.

Mais si cela ne vous suffit pas, monsieur LEGER, nous pouvons prendre un autre exemple que vous connaissez très bien, celui de la gestion du syndicat mixte Le Lac de Vassivière qui peut donner lieu à maints débats puisque, avec son ancien Président assez sulfureux, M. Stéphane Cambou, tant est à redire !

Lors du précédent exercice, ce dernier avait demandé une rallonge budgétaire au Département de 13 % de sa participation, ce que nous lui avons accordé. Puis, parce que ce n'était sans doute pas suffisant, une nouvelle rallonge de 7 % a été demandée, toujours par M. Cambou, qui, cette fois-ci, a été refusée.

Quelles ont été les conséquences pour le syndicat Le Lac de Vassivière, dont le département de la Haute-Vienne, alors géré par M^{me} Pérol-Dumont, s'est retiré ? Le nouveau Président Gérard Vandembroucke a commandé un audit pour faire le point sur la gestion de l'ancien Président, initiative assez salubre parce qu'avec des toilettes à près de 900 000 €, légitimes sont les doutes quant à la bonne utilisation de l'argent public par le syndicat !

Vous voyez bien, à travers ces deux exemples, que les baisses de participations sont, non pas des sanctions, mais bien des incitations à fonctionner différemment.

Je ne parlerai pas des structures musicales qui se sont manifestées ce matin avant l'ouverture de notre séance, mais je me demande si la Creuse peut se payer le luxe d'allouer autant de crédits à certaines qui se chevauchent, alors que nos pompiers se serrent la ceinture – c'est peu dire, vu le récent reportage sur TF1 et tout ce que nous rapporte notre collègue Président – et tandis que l'accès au réseau numérique fait défaut dans les campagnes du sud-est creusois.

Non, vraiment, je ne vois pas ce qu'il y a de choquant. Nous opérons un rééquilibrage salutaire vers ce qui nous paraît essentiel. Ainsi, le SDIS bénéficiera, cette année, d'une augmentation de crédits de près de 100 000 €.

Au final, après cette démonstration, il reste une question à laquelle vous allez peut-être pouvoir me répondre, monsieur LEGER : êtes-vous vraiment, idéologiquement, rebuté à notre ligne politique, à savoir faire mieux avec moins, en pensant que nous opérons réellement une sorte de vengeance politique en coupant des moyens dont nous cacherions l'existence ? Ou êtes-vous plus malin – c'est d'ailleurs ce que je crois ! –, auquel cas vous partageriez pleinement notre schéma de pensée, mais vous joueriez un rôle dans lequel vous vous contentez de récupérer la colère d'une partie de votre électorat en vue d'échéances futures ? En effet, tout y passe dans vos discours : les contribuables, les entrepreneurs, les associations, les élus locaux, les administrés...

M. LEGER. – Et j'en oublie !

M. SAUTY. – En penchant pour cette seconde hypothèse, je me permets de vous adresser une mise en garde par anticipation.

Flatter son électorat en se remémorant avec nostalgie les périodes glorieuses où les finances publiques étaient meilleures peut s'avérer très dangereux. L'opposition est là pour accepter la réalité du terrain et pour proposer des alternatives. Tandis que vous regrettiez tout à l'heure le manque de débats, nous attendions vos propositions lors des deux derniers DOB ! Vous n'êtes que dans la contestation et le déni, ce qui aura des conséquences néfastes pour votre formation politique : un départ massif de vos électeurs vers des partis bien moins fréquentables et dont les têtes d'affiche expriment, avec beaucoup plus de talent que vous, la colère, le rejet et la nostalgie des temps perdus.

Oui, j'ai peur pour vous et pour votre formation, après avoir lu l'article de *L'Echo de la Creuse* de jeudi dernier, intitulé « *Une manifestation aux allures de chasse au député* », la CGT pourchassant le maire socialiste dans les rues de GUERET ! Nous aurions pu croire à un Benny Hill ou à un film de Gérard Oury, mais non, ni Bourvil, ni de Funès n'étaient à l'affiche, mais bien Michel VERGNIER dans le rôle du protagoniste ! Malheureusement pour lui, il n'a pas été récompensé à Cannes pour son interprétation, mais pour le féliciter, je lui remets volontiers la palme pour son interprétation du rôle de la girouette qui mérite amplement cette récompense !

M. LEJEUNE. – Quel est le rapport ?

M. SAUTY. – Il s’agit de montrer – et tel est le rapport – que votre formation politique...

M. LEJEUNE. – Gérez la vôtre !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Monsieur SAUTY, poursuivez, s’il vous plaît !

La parole sera, ensuite, donnée à ceux qui la souhaitent.

M. SAUTY. – Plus sérieusement et pour en revenir à ces moments graves, notre formation montre qu’avec ses constats lucides et ses choix pragmatiques, elle fait partie des forces de progrès.

J’attends désormais vos propositions, mesdames, messieurs de l’opposition, pour nous aider à faire avancer la Creuse vers un avenir plus heureux.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEJEUNE.

M. LEJEUNE. – Je ne répondrai pas sur l’aspect politique nationale, avec notamment cette allusion à Michel VERGNIER, préférant, pour ma part, parler du Département.

Cependant, je me permets de reprendre deux questions qui ont été abordées par notre collègue Jean-Luc LEGER.

Vous aviez promis, voilà un peu plus d’un an, outre de ne pas endetter plus le Département et de ne pas augmenter les impôts, transparence et clarté. Or je ne retrouve aujourd’hui ni l’une ni l’autre dans votre politique associative. Vous avez décidé de répartir l’enveloppe de subventions en Commission permanente. Pourquoi ? Vous aviez proposé d’établir par association des critères. Quels sont-ils ? Existents-ils ?

Je ne retrouve ni transparence ni clarté dans la politique des ressources humaines. Combien de postes de contractuels avez-vous et allez-vous supprimer ? La presse commence à se faire l’écho du malaise des personnels et nous nous en inquiétons.

S’agissant toujours de transparence et de clarté, je ne vois ni l’une ni l’autre dans la presse de ce matin.

Nous avons voté le budget. Vous êtes depuis plus d’un an aux affaires. Qui peut encore croire aujourd’hui que vous ne savez pas combien de contractuels vous allez remercier ? Pourquoi un tel flou ? Quand aurons-nous – enfin ! – une réponse à cette question ?

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Si vous me le permettez, monsieur LEGER, je n’ai pas bien compris l’une de vos questions : faut-il engager moins ou plus de dépenses de goudron ? C’est vague à vous

entendre ! En tout cas, nous avons noté que sur le secteur du Plateau, les routes seraient en meilleur état et que nous pourrions donc nous passer d'investissements sur certaines routes départementales.

M^{me} FAIVRE a rencontré le Vice-président en charge des transports de la Région et je suis assez surprise que vous contestiez le sens même de la loi NOTRE parce que de ce qu'il en reste, il est, en tout cas, clairement exprimé le transfert de la compétence « transport » à la Région : les transports interurbains au 1^{er} janvier 2017 et les transports scolaires au 1^{er} septembre 2017. D'ailleurs, ceux qui écrivent les lois – et je ne pense pas que ce soit les législateurs, mais ceux qui les accompagnent – n'ont même pas pris conscience de l'interaction entre transports scolaires et transports interurbains ! Toujours est-il que cette loi est assez complexe et c'est le moins que l'on puisse dire !

J'ai moi-même été surprise, lors d'un colloque à Paris, d'entendre s'exprimer à la tribune des parlementaires, eux-mêmes Présidents de département, qui avaient proposé et voté cette loi, et dire qu'ils ne savaient pas comment ils allaient procéder. Je suis assez surprise, mais vous avez raison de le souligner.

La question des transferts de compétences et de l'intervention de la Région, surtout en matière d'accompagnement des politiques de développement et de soutien à l'économie, me laisse encore une fois très perplexe. Ce même Vice-président assurait qu'il n'y aurait plus d'interventions sur les routes, par exemple, tandis que j'estime que dans un département comme le nôtre, il faudrait que la Région continue à nous accompagner sur le développement des grandes infrastructures routières. A Limoges, ce même après-midi-là, il nous est dit que, oui, les particularités des départements comme celui de la Creuse seraient mises en avant, que c'est l'essence même de l'aménagement souhaité par le Président Rousset et que, oui, des interventions accompagneraient un département comme le nôtre sur le volet routier. Bref, le tout est extrêmement flou.

Dans le domaine des ressources humaines que vous évoquiez, monsieur LEJEUNE, si je ne suis pas moi-même encore complètement déterminée sur les choix en termes d'accompagnement et de programmation pour les mois à venir, je crois en avoir déjà exprimé la raison : un certain nombre de considérations sont induites par les décisions qui seront proposées, portées et co-portées entre la Région et le département de la Creuse. En fonction de ces transferts ou non-transferts – nous verrons ce que les élus décident et quels seront leurs choix – et de ces nouvelles politiques de contractualisation Région-Département, nous pourrions alors asseoir – enfin ! – une nouvelle organisation du fonctionnement de nos services.

J'entends bien que perdurent des doutes, mais je m'en suis exprimée auprès des agents et des syndicats que j'ai reçus. M^{me} DEFEMME travaille aussi avec eux régulièrement. Je le comprends vraiment car c'est humainement assez difficile. Surtout, qui peut être certain, et c'est bien là au fond leur plus grande inquiétude, que ne revienne dans quatre ou cinq ans le discours qui nous a été tenu voilà deux ans ? Qui nous dit qu'il ne sera alors annoncé que, finalement, il n'y aurait peut-être pas besoin des départements, s'agissant de clarifier le fameux millefeuille et précisément de supprimer certaines de ses feuilles ?

En tout cas, voyez-vous, cela guide aussi mes choix, mais peut-être ne l'ai-je pas suffisamment explicité... Je suis à peu près persuadée que nous pensons, vous comme moi, que dans un département comme la Creuse, il est important que la collectivité départementale soit l'interface entre les communes, les intercommunalités et la Région, voire l'Etat pour accompagner et coordonner un certain nombre de politiques. Dans quatre ou cinq ans, lorsque

le législateur se posera de nouveau la question de la pertinence de ces strates de collectivités, ce dont je ne doute pas une seule seconde, si nous ne savons que mettre en place des budgets en déséquilibre année après année et dire que nous n'avons pas été en capacité de financer les politiques sociales qui sont les priorités des engagements que l'Etat nous a confiés, je crois alors, en effet, que nous avons beaucoup d'inquiétudes à nous faire si nous souhaitons que les départements soient conservés. Voilà ce qui me motive !

Vous l'avez exprimé et le monde associatif culturel, qui était présent tout à l'heure dans les murs de l'Hôtel du Département, l'a aussi exprimé clairement. Il ne s'agissait pas seulement de leur donner une réponse que tous auraient accueillie avec un grand sourire si nous avions dit que 135 000 € leur seraient affectés ! Lors des deux débats d'orientations budgétaires, des deux réunions de travail de la première commission et du vote du budget au dernier moment, le 12 avril, sachant que le 15 était le dernier carat, il a été acté sur le chapitre des subventions et participations d'une baisse, non pas de 135 000 €, mais de plus de 1 M€ ! Il a aussi été acté, dans le rapport et la délibération correspondante, du fait que, pour la répartition, délégation serait donnée à la Commission permanente pour valider le montant de chacune de ces subventions et participations. Ce point a été clairement exprimé et était parfaitement lisible dans le rapport. Je n'ai pas eu, à ce moment-là – mais ce point a peut-être échappé à un certain nombre d'élus –, une autre proposition ou une inter-jonction visant à procéder autrement. J'ai donc pensé que c'était acté et c'est d'ailleurs une pratique que je n'ai pas inventée. Il en est ainsi dans nombre de départements et cette pratique avait et a encore cours actuellement dans les collectivités régionales.

Si l'an dernier, nous pouvions être accusés d'avoir appliqué une baisse systématique de 5 % sur les subventions, ce que vous aviez d'ailleurs dénoncé et probablement à juste raison, cette année, nous avons pris le temps, en fonction de l'enveloppe destinée au chapitre des subventions et participations et des informations qui nous étaient transmises, de procéder ligne par ligne et d'examiner chacune d'elles. Je vous rappelle que nous avons des contrôleurs de gestion et que, dans le règlement des aides départementales, nous sommes en droit d'avoir communication de la part des associations, établissements et syndicats d'un certain nombre d'éléments nous permettant de porter regard clairement sur le fonctionnement de la structure, son budget, ses comptes administratifs et, en particulier, sur les fonds de roulement et trésoreries.

Voilà un certain nombre de critères qui, comme je vous le disais l'autre jour en Commission permanente, nous ont permis de vérifier quelques interrogations et le montant alloué à bon escient à chacune de ces associations.

Je le soulignais tout à l'heure, j'entends combien c'est difficile pour le monde associatif impliqué depuis des années. J'entendais, l'an dernier, combien c'était douloureux pour des associations qui bénéficiaient de l'accompagnement sur les emplois associatifs, tout en précisant que c'était une particularité de notre département, seul à procéder ainsi en France. Aujourd'hui, la nouvelle Région en a pris conscience et travaille avec les territoires et les départements dans la mise en place de nouveaux contrats. C'est ce qui nous engage, comme je vous l'ai déjà précisé, à travailler demain sur de nouvelles contractualisations avec les nouveaux EPCI.

Nous verrons ce qui se dessine, comme la mise en place, par exemple, d'une politique culturelle forte vouée à se décliner en plusieurs volets. Nous avons commencé à l'évoquer et certains territoires l'ont déjà mise en place.

C'est tout ce travail-là que nous réalisons au quotidien pas à pas, petit à petit, en essayant de brusquer le moins possible. La transparence, la clarté et le partage des informations me semblent essentiels en ces temps difficiles. Je vais certainement vous faire rager en prononçant ces mots-là, mais je lis la presse avec attention, en particulier les interventions d'Alain Rousset et de ses Vice-présidents, et je ne veux pas être la Ségolène Royal de la Creuse ! Soyez donc assurés que la gestion financière de notre collectivité sera ma priorité et je la fais partager à mes Vice-présidents en charge des politiques mises en place dans ce département.

Je vous le redis une nouvelle fois, il n'est pas question de faire comme si le monde était beau et gentil. Vous l'avez partagé avec nous, des choix sont à faire. Certes, vous n'auriez peut-être pas fait ceux-là, comme nous, lorsque nous étions dans l'opposition, nous n'avions pas validé les emplois associatifs. Je vous rappelle un chiffre très simple : 400 000 € par an pendant quatre ans, ce sont près de 2 M€ !

Je lisais dans la presse que le collège de BOURGANEUF, par exemple, s'interroge sur les travaux qui pourraient être réalisés, sachant qu'il lui avait été promis de réaliser 3,5 M€ de travaux. Aujourd'hui, il me faut aller voir les banques pour tenir les promesses faites aux communes et intercommunalités pas depuis le mois d'avril 2015, mais bien avant, ce qui représente près de 7 M€ ! Certes, je m'y suis engagée, mais oui, monsieur LEJEUNE, je reste très prudente quant à continuer à promettre des financements que, très vite, nous ne serions plus en mesure de tenir. D'ailleurs, les banques et les établissements financiers prêteurs regardent de très près comment nous dépensons l'argent de la collectivité.

Lorsque nous voulons construire de nouveaux collèges et rénover un certain nombre de bâtiments qui accueillent nos agents, des lieux de vie professionnelle de qualité que nous nous devons de mettre à leur profit, oui, je suis inquiète sur les moyens financiers dont nous disposerons demain pour poursuivre ces politiques.

Vous ne partagez certainement pas cette vision des choses, ce que je comprends et après tout, c'est normal puisque telle est la démocratie. En tout cas, voilà sincèrement pourquoi je fais ces choix-là, même si, comme le disait M. SAUTY, et vous le savez très bien au fond, nous ne l'avions certainement pas imaginé ainsi voilà un an et demi.

Sur un certain nombre de points, en particulier celui de la renationalisation du RSA que vous évoquiez, je me permettrai de vous donner tout à l'heure plus d'informations.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Justement, je commencerai par évoquer cet aspect sur lequel vous venez d'achever votre propos, s'agissant de l'information, et ce tout simplement pour des raisons institutionnelles. Je veux dire par là que 2016 est tout de même une année particulière en ce sens qu'entrent en application, et ce n'est pas toujours simple, trois textes de réforme territoriale. Ces textes induisent des modifications importantes de l'organisation territoriale de notre République, avec certaines clarifications, mais également des transferts de compétences. Cela suppose donc des rencontres, des discussions et pas simplement entre l'échelon départemental et l'échelon régional. Nous savons que dans ce type d'affaire, il y a toujours des gagnants et des perdants. Il est vrai que ce sont plutôt les échelons régional et intercommunal qui sont gagnants, même si nous avons réussi à sauver collectivement le maintien de l'échelon départemental.

Mais, et j'en viens là à l'objet de cette intervention liminaire, une grande latitude et de grandes libertés de manœuvre sont, malgré tout, laissées aux élus locaux et aux collectivités territoriales dans l'application de cette réforme, ce qui, de manière officielle, administrative et explicite, va se traduire par les conférences territoriales de l'action publique. Mais nous savons très bien que ces conférences ne sont là que pour valider toutes les discussions en amont.

Il faut donc profiter de ces séances plénières pour nous tenir informés de la mise en place dans ce département de la Creuse, en lien, bien sûr, avec l'Etat, la Région et les autres niveaux de collectivités, de ces deux textes de réforme territoriale puisque l'un parmi ces trois concernait exclusivement le redécoupage des Régions.

L'un de nos collègues vous a interpellée tout à l'heure sur les transports scolaires, s'agissant de l'exemple type. Nous commençons, nous aussi, sur le terrain, à être interpellés, notamment par des parents d'élèves qui s'interrogent sur le fait de savoir qui va gérer demain les transports scolaires dans le département de la Creuse.

Si un Conseil départemental n'a pas compétence sur tout, par contre, il doit avoir une vision sur tout ce qui concerne son territoire. Je le dis parce que, et c'est révélateur, vous ne l'avez, madame la Présidente, encore jamais évoqué. Pourtant, quand on réunit aujourd'hui trois élus, d'emblée le sujet évoqué est celui du schéma départemental de coopération intercommunale. Le sujet fait parler aux quatre coins du Département et il est source de divergences entre tout le monde, au-delà des clivages politiques droite/gauche.

J'en entendais certains se prononcer pour une Creuse à deux, d'autres à trois, d'autres encore à quatre, voire à douze EPCI. Je me suis exprimé sur le sujet et j'ai fait part de ma position concernant le découpage de la Creuse. Je crois très honnêtement que sur ce type de sujet, qui nous concerne tous, le Conseil départemental a aussi son mot à dire.

Je me souviens, situation tout à fait comparable et analogue, de ce qui s'est passé lors de la mise en place des Pays. Tout le monde s'interrogeait aussi, alors : comment découper le département de la Creuse en Pays ? Nous avons fait adopter à l'époque un texte d'orientation – du reste, il l'avait été à l'unanimité au sein du Conseil général – qui avait permis d'éclairer, notamment l'Etat et la Région, sur le découpage final. C'est ainsi que notre souhait avait été pleinement respecté.

Je crois donc que notre rôle consiste aussi à mettre de l'huile dans les rouages sur tous ces sujets qui, effectivement, font débat dans un département comme le nôtre. Précisément, ce schéma départemental de coopération intercommunale fait débat et c'est le moins qu'on puisse dire ! En effet, l'affaire n'est pas encore terminée. Il serait quand même paradoxal de se retrouver dans une situation où serait appliqué un dispositif rejeté par 85 % des communes et des intercommunalités à travers leurs délibérations initiales.

J'ai pris l'exemple de ce schéma départemental, mais citons aussi celui du protocole scolaire. Dans le cadre de son intervention vendredi dernier, à Privas, devant le Comité interministériel aux ruralités, Manuel Valls a rappelé que 14 départements en France avaient signé ce contrat de ruralité – telle est aujourd'hui sa dénomination – avec le Ministère de l'Education nationale. La Creuse fait partie de ces 14 départements, mais j'ai malheureusement l'impression que sur le terrain, il ne se passe pas grand-chose. Par conséquent, là aussi, soit on est pour, soit on est contre, mais à partir du moment où le protocole a été signé, on est là pour donner, en quelque sorte, une impulsion, d'autant plus que l'on a une responsabilité importante, notamment dans le domaine des transports scolaires.

Pour ma part, je préfère gérer une situation que l'on nous annonce avec 600 élèves en moins sur trois ans, en étant assuré du maintien du nombre global d'enseignants en Creuse plutôt que de gérer une situation où la totale liberté est laissée au Ministre ou au Ministère de l'Education nationale, quelle que soit sa couleur politique, pour ajuster le nombre de postes d'enseignants à l'évolution des effectifs.

Je prends un troisième exemple, et je sais qu'Armelle MARTIN participait très récemment à une réunion à cet égard : quel développement économique pour la Creuse dans la future Région ? C'était auparavant les SRAT, puis les schémas régionaux de développement économique et aujourd'hui, c'est d'ailleurs un débat d'actualité, se mettent en place les schémas régionaux de développement économique d'innovation et d'internationalisation, les SRDEII. C'est ce qui va déterminer le développement économique de la Creuse pour les dix ans à venir en matière d'équipements, d'infrastructures, d'animation territoriale, de services à la population, etc.

« Vous ne faites pas de propositions », disiez-vous tout à l'heure. Précisément, là, je vous en soumetts une : essayons de déterminer une sorte de SCOT départemental, un schéma de cohérence territoriale pour le département de la Creuse. Peut-être est-ce possible, je n'en sais rien, ou est-ce de l'utopie ? En tout cas, avec un tel schéma, nos élus régionaux, quelle que soit leur couleur politique, seraient en situation de force au niveau régional pour dire : voilà ce que veut la Creuse en matière de développement économique ; sinon, c'est depuis Bordeaux que l'on risque de nous imposer, pour les dix ans à venir, un certain schéma de développement qui ne prendrait peut-être pas tout à fait en compte les particularités de la Creuse.

Troisième observation, sans vouloir entrer dans une polémique avec M. SAUTY qui s'est prêté à un rapprochement entre le Parti socialiste et la montée des extrêmes, j'ose tout de même espérer que la lutte contre cette montée des extrêmes dans ce pays concerne, non pas seulement le Parti socialiste, mais tous les démocrates de ce pays. En guise de digression, je tiens tout de même à vous rappeler, puisque vous n'avez pas parlé d'extrême droite ou d'extrême gauche, que le Front national prend davantage de voix, encore aujourd'hui, à la droite qu'à la gauche !

M. SAUTY. – Cela dépend, monsieur LOZACH !

M. LOZACH. – En tout cas, le sujet devrait aussi vous préoccuper !

Quant à l'avenir des départements, que vous évoquez, madame la Présidente, il est certain que je continuerai à me battre pour le maintien de l'échelon départemental. C'est tout ce que je peux dire. Au vu des premières approches de programmes présidentiels, je constate parfois que ceux qui étaient les plus en pointe pour la suppression pure et simple des départements, avant même les dernières élections départementales, souhaitent maintenant renforcer les compétences des départements. De toute évidence, il y a de quoi en perdre son latin ! En tout cas, il est très difficile de se projeter dans l'avenir et de savoir quel sera l'avenir des Conseils départementaux.

Enfin, permettez-moi une remarque en tant que membre de l'opposition. En arrivant aux responsabilités, tout un chacun bénéficie d'une sorte d'état de grâce, comme l'on dit. Ce fut votre cas et ce fut le mien ; c'est aussi le cas de tous les nouveaux maires et de tous

les nouveaux présidents de telle ou telle structure ou institution. Or j'ai l'impression que ce matin, c'était la fin de votre état de grâce puisque, pour la première fois sous votre présidence, la salle des plénières a été envahie par des manifestants, ce qui vous a même contraint à différer l'heure d'ouverture de notre séance.

M. MORANÇAIS. – Vous avez eu votre lot !

M. LOZACH. – Je ne dis pas le contraire ! Mais voilà qui marque la fin de l'état de grâce de l'exécutif départemental et, pour ma part, je vous invite à réfléchir sur le rôle social de la culture. L'argument consistant à dire que les départements ne doivent pas se substituer à l'Etat ou à la Région, notamment dans le domaine culturel, n'est pas un bon argument. Pourquoi ? Je suis persuadé que 80 % ou 85 % des associations qui étaient représentées ce matin ne perçoivent d'aide ni de l'Etat ni de la Région.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je vous remercie, monsieur LOZACH.

Au sujet des transferts ou de l'effectivité des compétences découlant, en particulier, de la loi NOTRe – je me tourne vers Nicolas SIMONNET –, certains d'entre vous ne savent peut-être pas que, par exemple, sur les politiques qui étaient mises en place au titre de l'accompagnement des structures agricoles, telles les CUMA, des aides à l'installation des jeunes agriculteurs, un département dans notre Région a été retoqué, de façon réglementaire, dirais-je, celui des Pyrénées-Atlantiques. Le Trésorier-payeur de ce département a refusé le paiement au regard des délibérations qui avaient été prises par le Conseil départemental sur des aides programmées en 2015, et ce avant donc la nouvelle Région.

Aujourd'hui, et le sujet est d'autant plus important dans un département comme le nôtre qu'il est accentué par les très graves difficultés financières que traverse le monde agricole – M^{me} GUILLEMOT y faisait référence tout à l'heure en donnant lecture de sa motion –, nous nous interrogeons. « Travaillons ensemble ! », nous dit-on. Un projet de convention entre la Région et le Département serait à l'examen pour nous permettre de continuer à verser un certain nombre d'aides et à intervenir dans le cadre de l'accompagnement des structures agricoles. Soit, mais nous sommes quasiment à mi-année et, aujourd'hui, je suis réglementairement dans l'incapacité d'assurer les jeunes agriculteurs qui vont s'installer au cours de l'année 2016 que nous pourrions vraiment leur attribuer une aide, même si nous le voulons et même si nous en avons budgété les moyens.

J'entends bien, et je l'avais aussi souligné, que la particularité de cette nouvelle grande Région est de rassembler trois anciennes Régions, contrairement à d'autres qui ont eu bien plus de chance que nous dans le cadre de la loi MAPTAM, celle de conserver des périmètres inchangés. Là, expliquez-moi encore une fois pourquoi le législateur a décidé que des périmètres seraient inchangés et d'autres totalement remaniés ! Pour nous, comme par hasard, encore une difficulté ! Je mesure la tâche du Président Rousset pour faire fonctionner cette nouvelle grande Région et le fait que les rencontres, les discussions, les projets et les perspectives avec les départements, même s'ils ne sont pas en second rang, demandent plus de temps. Eh oui, la question de l'éloignement de la capitale régionale Bordeaux n'est pas la même selon que vous soyez dans les Pyrénées-Atlantiques ou dans la Creuse ! C'est aussi une considération technique, pratico-pratique, si bien qu'il est probablement plus difficile pour les Vice-présidents de la Région de faire aussi bien qu'ils le voudraient.

Monsieur SIMONNET, voulez-vous ajouter un mot à ce sujet-là ?

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Oui, c'est un sujet très intéressant que vous venez d'évoquer, monsieur le sénateur. Vous avez raison de dire que ce schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation va nous projeter sur les dix années à venir et nous permettre de savoir quelles politiques, en matière de développement économique, nous souhaitons mettre en place aux côtés de la nouvelle Région.

Jeudi dernier, avec la Présidente, mais aussi d'autres élus départementaux présents dont M^{me} Armelle MARTIN et M. Etienne LEJEUNE, nous avons pu discuter et échanger avec l'ensemble des acteurs du monde économique, dans le cadre de cette réunion décentralisée, sur l'ex-Limousin. M^{me} la Présidente a fait part de la volonté très claire du Département de continuer à accompagner l'artisanat, le commerce et l'agriculture, rappelant le contexte économique très difficile, auquel est confronté le monde agricole, lequel représente tout un pan de notre économie.

Certes, nous attendons ce schéma. Après la loi NOTRe promulguée en août dernier, il faut aujourd'hui avancer. Il y a des attentes de la part des entreprises creusoises et nous sommes dans l'expectative. Il est vrai que cette loi a induit certaines clarifications, notamment avec la suppression de la clause de compétence générale, mais, en même temps, nous ne savons pas quelle est exactement la latitude du Département. Nous serons fixés en décembre prochain, date à laquelle ce schéma régional sera adopté en session plénière à la Région. Nous saurons alors véritablement, dans le cadre de notre budget 2017, ce que le département de la Creuse pourra ou devra mettre en œuvre en matière économique. C'est très important.

Madame la Présidente, vous soulignez aussi le fait que pour l'année de transition, 2016 étant une année de transition, nous avons la volonté d'aider le monde agricole. J'ai d'ailleurs remis en main propre mardi dernier au Président Rousset une douzaine de conventions de partenariat, demandant à la Région de permettre au Département d'intervenir, à titre exceptionnel, pendant cette année de transition. Vous avez évoqué, madame la Présidente, les chèques installation, mais sont aussi concernés le service de remplacement qui est très important, le GDS et toutes les aides que nous avons coutume d'allouer à tous ces leviers de développement économique dans le domaine agricole. Nous espérons avoir gain de cause. Ces conventions seront examinées en Commission permanente au mois de juin, m'a-t-il été dit par le Président Rousset. Etant donné que nous ne demandons aucun financement à la Région, je ne vois pas pourquoi il nous serait refusé d'intervenir.

Après 2017, nous verrons comment cela se passera.

Autre point très important au titre du développement économique : l'immobilier d'entreprise.

La loi NOTRe est très claire à cet égard : l'immobilier d'entreprise revient aux intercommunalités. Mais il est vrai que là aussi, c'est compliqué compte tenu des nombreuses disparités au sein des douze départements de la grande Région. Si certains ont les moyens financiers de pouvoir continuer à intervenir dans ce domaine en se substituant à leurs intercommunalités, même si tels ne sont pas les textes de la loi NOTRe, nous, nous en sommes bien incapables, et nous ne sommes pas les seuls.

Je ne sais pas quel sera le périmètre des futures intercos, mais franchement, pour pouvoir porter l'immobilier d'entreprise en leur sein, il faudra avoir des structures qui, financièrement, le permettent. En tout cas, l'enjeu est très important, mais là aussi, nous sommes dans l'expectative et en attente d'une clarification dès le 1^{er} janvier 2017 sur ce sujet.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Merci, monsieur SIMONNET.

Monsieur LOZACH, vous avez raison de rappeler le réel enjeu autour des nouvelles intercommunalités. M. SIMONNET y faisait trait aussi. Il ne s'agit pas pour nous, membres de la CDCI au sein de laquelle un certain nombre d'élus représentaient le département, moi-même une intercommunalité, de refaire le récit de toutes les rencontres et réunions qui se sont tenues, voire les péripéties en off, y compris dans d'autres lieux probablement.

Aujourd'hui, un arrêté de M. le Préfet fixe des périmètres. Ensuite, les communes et les intercommunalités auront à se prononcer et à délibérer. Puis, nous verrons ce que M. le Préfet veut faire, mais je crois pour ma part que les propositions sont entre ses mains et que maintenant, les dés sont jetés. Les amendements proposés par les élus au sein de la CDCI n'ayant pas atteint le seuil imposé par le législateur, s'agissant de 27 voix sur 40, soit la majorité des deux tiers, c'est en principe la carte du Préfet qui s'impose à tous. Ce seuil est relativement important et nous sommes impuissants, monsieur LOZACH, devant ces choix qui ont été faits par le législateur. En tout cas, si cela a peut-être fonctionné correctement dans d'autres départements, ce n'est certainement pas le cas dans le nôtre.

Nous attendons donc et nous verrons ce qu'il en sera. En tout cas, je ne me voyais ni en mesure ni en capacité d'imposer quoi que ce soit, sauf à rappeler, ce qui a été parfaitement relaté dans la presse, qu'il est, pour moi, d'intérêt pour l'avenir de la Creuse et des projets portés par les intercommunalités dans ce département de ne pas rester sur des établissements publics de coopération intercommunale trop réduits. Après, les élus sont grands et les décideurs ont été démocratiquement élus dans leurs communes et les intercos. Certes, chacun représente son territoire, mais devant nous positionner à l'échelle départementale, nous voyons bien que cela crée quelques problèmes, en tout cas des visions complètement différentes. Pour ma part, je ne voyais pas le Conseil départemental imposer quoi que ce soit, sinon d'avoir accueilli les élus de façon très conviviale au cours de plusieurs réunions, et ce dans un environnement serein pour discuter et bien leur faire prendre conscience des choix et des perspectives, s'agissant bien des intercommunalités à l'échelle départementale dans la nouvelle grande Région.

Nous verrons donc ce qu'il en sera sur ce sujet-là dans les semaines à venir.

L'ordre du jour appelle l'examen des rapports relevant de la première commission « Administration générale, personnel et finances ».

ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL A M. LE PAYEUR DEPARTEMENTAL

RAPPORT N°CD2016-05/1/1

M^{me} LA PRESIDENTE. – J'en profite pour saluer M. le Payeur départemental nouvellement arrivé dans le Département. Nous vous souhaitons bonne installation, de longues semaines et de longs mois à nos côtés pour nous accompagner, comme vous accompagniez les autres collectivités au sein desquelles vous avez exercé vos fonctions. Je vous en remercie.

La parole est à M. GAUDIN, pour nous présenter ce rapport.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – Un arrêté du 12 juillet 1990 a fixé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor chargé des fonctions de Payeur des Départements, des Régions et de leurs établissements publics.

Lors de notre séance du 2 juillet 2015, l'Assemblée départementale a décidé d'allouer une telle indemnité au Payeur départemental, en appliquant un pourcentage de 50 % au tarif maximum visé par l'article 4 de l'arrêté susvisé, à savoir :

- 0,05 pour 1 000 sur les 15 244 902 premiers euros ;
- 0,025 pour 1 000 sur les 30 489 804 euros suivants ;
- 0,01 pour 1 000 sur les sommes excédant 45 734 706 euros.

Le calcul de l'indemnité est effectué à partir des dépenses des trois derniers exercices clos.

Une nouvelle délibération fixant le taux de l'indemnité doit être prise lors du changement de comptable du Trésor. C'est le cas puisque M^{me} Sophie LAMOTTE nous a quittés pour d'autres fonctions dans un département voisin et M. Lionel ARCHER que nous accueillons et qui vient de Dordogne a pris ses fonctions le 18 avril dernier.

Il est précisé que l'indemnité de conseil au comptable est acquise pour toute la durée du mandat de l'Assemblée délibérante.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à octroyer à M. Lionel ARCHER, Payeur départemental, l'indemnité de conseil calculée en appliquant un pourcentage de 50 % au tarif maximum fixé à l'article 4 de l'arrêté du 12 juillet 1990, selon les modalités dont nous a fait part à l'instant M. GAUDIN. (*Adoptée à l'unanimité.*)

INSTAURATION DE LA TAXE DEPARTEMENTALE ADDITIONNELLE A LA TAXE DE SEJOUR

RAPPORT N°CD2016-05/1/2

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – La première commission s'est prononcée favorablement sur la proposition de M^{me} la Présidente visant à donner notre accord à l'instauration de la taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour, qui pourrait entrer en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Monsieur SIMONNET, il s’agit d’un souhait que vous nous avez transmis et qui émane du conseil d’administration de l’ADRT.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l’Agriculture, des Services et du Tourisme. – C’est, en effet, un point que vous avons évoqué.

En relation avec mon attribution de Vice-président chargé du tourisme, nous avons jugé souhaitable qu’aux dépenses du Département dans le domaine touristique correspondent tout de même quelques recettes. Il est normal, étant donné les quelques moyens financiers que nous consacrons au tourisme, d’en attendre quelques retombées. Je pense à toute la politique touristique menée par l’ADRT pour l’accueil, la formation, les actions déployées pour capter des flux de touristes et les inciter à consommer chez les hébergeurs et les restaurateurs creusois. Il est légitime, malgré tout, d’en escompter quelques retombées.

Nous nous sommes donc mis d’accord sur le fait de mettre en place la taxe additionnelle tout simplement pour les raisons que je viens de vous évoquer. C’est une pratique qui a cours dans tous les départements de France et, à ce titre, la Creuse faisait exception. La mise en place de cette taxe additionnelle est aussi le gage d’un service de qualité et il est gratifiant qu’il y ait un retour pour les structures qui font du tourisme leur métier.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M^{me} PENICAUD.

M^{me} PENICAUD. – Une question, monsieur SIMONNET : qu’en est-il des collectivités qui, aujourd’hui, n’ont pas instauré la taxe de séjour ? Une politique visera-t-elle à les y inciter ou y aura-t-il déséquilibre entre celles qui l’instaurent et celles qui ne l’instaurent pas ?

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l’Agriculture, des Services et du Tourisme. – Chère collègue, que les collectivités l’instaurent, tel est notre souhait. Nous partons du principe qu’à compter du 1^{er} janvier 2017, la compétence « tourisme » sera une compétence partagée entre la Région, le Département et les intercommunalités. Les intercommunalités seront alors référentes pour tout ce qui est offices de tourisme, accueil et information sur le territoire. Ce seront donc nécessairement des dépenses occasionnées pour celles-ci et nous pensons donc que la mise en place de cette taxe de séjour sera alors effective dans toutes les collectivités, et ce, à mon avis, dès l’année 2017.

Cette taxe additionnelle qu’il vous est proposé d’instaurer verra le jour à compter du 1^{er} janvier 2017. En fait, nous anticipons la mise en place de cette taxe de séjour par toutes les collectivités sur le Département, le souhait étant de parvenir vraiment à un lissage sur l’ensemble des futures intercommunalités du Département. La taxe de séjour doit être pour tout le monde, ne serait-ce que pour gommer les considérables disparités constatées. Des hébergeurs sur la communauté de communes du Grand Guéret ou du Pays Dunois, par exemple, me disent verser la taxe de séjour, tandis que ce n’est pas le cas d’autres qui sont voisins. Ce n’est donc pas très clair et il est certain qu’il faut harmoniser. Nous comptons vraiment sur les intercommunalités dans les années à venir.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – En guise de précision par rapport aux collectivités qui perçoivent déjà la taxe de séjour, vous mentionnez dans le rapport la commune d'AUBUSSON. En fait, c'est déjà la communauté de communes Creuse Grand Sud qui, sur tout son territoire, perçoit la taxe de séjour.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Merci de cette précision que nous porterons au rapport et donc à la délibération.

Personne ne demande plus la parole ?...

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Je ne prends pas part au vote, en tant que Président de l'ADRT.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Dont acte.

Je mets aux voix la proposition visant à donner votre accord à l'instauration de la taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour, qui pourrait entrer en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017. *(Adoptée par 29 voix pour – M. SIMONNET n'a pas pris part au vote.)*

REPRESENTATION DU DEPARTEMENT

RAPPORT N°CD2016-05/1/3

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – Il s'agit de procéder à des désignations au sein de diverses instances.

1 – Agence Régionale de Santé – Commissions de Coordination

Conformément à l'article L1432-1 du Code de la santé publique, sont constituées auprès de chaque Agence Régionale de Santé deux commissions de coordination des politiques publiques de santé, dont les domaines de compétences respectifs sont, d'une part, la prévention, la promotion de la santé, de la santé scolaire, de la santé au travail et de la protection maternelle et infantile et, d'autre part, les prises en charge et accompagnements médico-sociaux.

Lors de sa séance du 20 avril 2015, conformément aux textes applicables à cette date, le Conseil départemental a désigné pour chacune de ces commissions un représentant suppléant, la Présidente étant membre de droit. Il s'agissait, pour la première, de M. Patrice MORANÇAIS et, pour la seconde, de M^{me} Marie-Christine BUNLON.

Or, comme nous y invite M. le Directeur général de l'ARS par courrier du 19 février dernier, il convient de revoir cette représentation compte tenu de la mise en place d'une Agence Régionale de Santé pour l'ensemble de la grande Région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes, mais aussi pour prendre en compte les nouvelles dispositions introduites par les articles D1432-2 et D1432-7 du Code de la santé publique.

En application de ces articles, deux membres suppléants, et non plus un seul, doivent en effet être désignés pour chacune des deux commissions de coordination.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Nous vous proposons finalement de conserver ces mêmes désignations et les deux membres suppléants seront donc M. MORANÇAIS et M^{me} BUNLON.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – Je poursuis.

2 – Agence Régionale de Santé – CRSA

Lors de la séance du 20 avril 2015, le Conseil départemental a désigné M. FOULON pour siéger à la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie en qualité de suppléant, M^{me} la Présidente étant membre de droit.

Il convient, pour des raisons similaires, de réexaminer également notre représentation à la CRSA, conformément au courrier de M. le Directeur général de l'ARS en date du 4 mars dernier. En effet, outre la mise en place d'une Agence Régionale de santé pour l'ensemble de la nouvelle région, l'article D1432-30 du Code de la santé publique prévoit désormais la désignation de deux suppléants.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Le second membre suppléant serait M^{me} BUNLON, Vice-présidente en charge des Personnes âgées.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – J'en viens au Pôle Limousin Action Recherche en Intervention Sociale.

3 – POLARIS Formation

POLARIS Formation, réparti sur 3 sites à Isle et à Limoges, est issu de la fusion au 1^{er} janvier 2015 de deux instituts de formation, l'IESF, l'Institut d'Economie Sociale et Familiale, et l'IRFE, l'Institut Régional de Formation aux Fonctions Educatives.

Le pôle de formation, constitué par ces deux acteurs, offre aux jeunes et aux salariés du secteur de l'intervention sociale diverses formations allant du niveau CAP au niveau Master dans le cadre d'un lycée professionnel et d'un lycée technique sous contrat d'association avec l'Etat, ainsi que d'un centre de formation professionnelle sous tutelle de l'Etat et de la Région.

Les statuts de l'association POLARIS Formation prévoient qu'un siège au conseil d'administration est réservé à la Présidente du Conseil départemental ou à son représentant, en tant que membre de droit avec voix consultative.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je désigne M. Patrice MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, pour me représenter à ce conseil d'administration.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – Je poursuis avec les « Petites Cités de Caractère » en Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes.

4 – « Petites Cités de Caractère » en Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes

Le concept des « Petites Cités de Caractère », créé en 1975 en Bretagne et étendu par la suite à d'autres régions, est né de la volonté de regrouper en réseau des communes ayant un patrimoine remarquable et souhaitant le sauvegarder.

A travers une charte nationale, ces associations se donnent pour missions de « sauvegarder, restaurer et entretenir leur patrimoine, de le mettre en valeur, l'animer et le promouvoir auprès des habitants et des visiteurs, afin de participer au développement économique des territoires ».

Par courrier du 24 mars dernier, M. le Président de l'association créée en Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes nous informe que le département de la Creuse est membre de droit de celle-ci et sollicite la désignation d'un représentant au conseil d'administration, ainsi que d'un suppléant.

M^{me} LA PRESIDENTE. – M. SIMONNET se propose, en tant que Vice-président en charge notamment du tourisme, d'être le représentant du département de la Creuse et M^{me} DEFEMME souhaiterait être sa suppléante.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – J'en viens à la désignation d'un élu référent en matière de sécurité routière.

5 – Désignation d'un élu référent en matière de sécurité routière

Par courrier du 1^{er} avril dernier, M. le Préfet rappelle que l'année 2015 a enregistré une hausse de l'accidentalité et de la mortalité sur les routes de France, y compris en Creuse.

Afin « d'associer le plus grand nombre d'acteurs » à la politique de lutte contre ce type d'insécurité, il sollicite la désignation d'un Conseiller départemental « spécialement chargé de la sécurité routière » qui sera l'interlocuteur privilégié du Préfet et des forces de l'ordre dans ce domaine.

M^{me} LA PRESIDENTE. – M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge notamment des infrastructures routières, est toute désignée en tant qu'élue référente.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – Je poursuis.

6 – Comité Régional du Tourisme du Limousin

Par courrier du 12 avril dernier, M. le Directeur du CRT sollicite l'actualisation de notre représentation, qui pourrait être maintenue en l'état, M. Nicolas SIMONNET étant titulaire et M. Thierry GAILLARD étant suppléant.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je vous propose de maintenir cette représentation : M. Nicolas SIMONNET en tant que titulaire et M. Thierry GAILLARD en tant que suppléant.

Mes chers collègues, l'un d'entre vous souhaite-il intervenir sur ces propositions de désignation ?

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Nous nous abstiendrons sur l'ensemble de ces propositions, non pas pour des questions liées à ceux que vous avez choisi de désigner, tous ayant toutes compétences pour siéger au sein de ces différentes instances, mais plutôt pour nous inscrire dans la même logique qui était la nôtre l'an dernier : vous ne nous réservez pas une grande place dans les différents organismes précités, en particulier dans le domaine de la santé.

Ne serait-ce que pour des suppléances, il eût été élégant de votre part de nous permettre d'être présents. Tel n'a pas été votre choix ! Nous nous abstiendrons donc.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je vous remercie de nous faire part de ces remarques, mais en termes d'organisation ou de coordination avec l'ARS et, notamment, la CRSA, il est de la plus grande importance, au vu de certaines perspectives qui se dessinent, que nous soyons très présents en termes de relations au sein de ces instances ou commissions.

La parole est à M. DUMONTANT.

M. DUMONTANT. – Je tiens à profiter de l'occasion, M. LEGER m'en assure la transition, pour faire un point d'information, sachant qu'il a été question de l'ARS, sur la situation du centre hospitalier d'AUBUSSON.

Comme vous le savez, nous avons voté, lors de la dernière séance plénière, une motion sur la situation relativement délicate du centre hospitalier d'AUBUSSON, s'agissant notamment de son service de chirurgie ambulatoire menacé de fermeture. Or, pour ceux qui connaissent un peu ce centre hospitalier, ce service de chirurgie ambulatoire rend des services ô combien importants à la population. Je pense notamment à l'ophtalmologie, des spécialistes limougeaux venant tous les quinze jours pour des opérations de cataracte, ce qui rend de précieux services.

Une délégation d'élus aubussonnais s'est rendue voilà quelques jours à Bordeaux. Nous avons eu ainsi la joie de parcourir cette grande région, madame la Présidente, s'agissant d'un trajet de quatre heures pour rejoindre la capitale régionale. Il est certain que cela change ! En tout cas, je tiens à dire ici que nous avons été reçus dans un cadre relativement constructif et d'écoute mutuelle. M. Laforcade, Directeur général de l'ARS, a accepté d'accorder au centre hospitalier d'AUBUSSON un délai de trois mois, un moratoire pendant lequel aucune décision ne sera prise, dans un sens ou dans l'autre. Ce moratoire permettra surtout la mise en place d'une nécessaire concertation entre la direction, l'ARS évidemment, le personnel et les élus.

Pendant ce temps de concertation, il nous paraît indispensable de mettre aussi en place un temps de mobilisation. Déjà deux mobilisations ont eu lieu à AUBUSSON, à l'initiative du personnel du centre hospitalier : une première manifestation voilà quelques mois et une deuxième voilà quinze jours, à laquelle certains Conseillers départementaux hors canton d'AUBUSSON s'étaient joints, et je tiens à les en remercier. Il est très important d'aller plus loin dans cette mobilisation pour vraiment montrer à l'ARS tout notre attachement à un centre hospitalier qui est un outil fondamental pour la dynamique d'un territoire.

C'est à ce titre que ce samedi 28 mai prochain, une nouvelle mobilisation est organisée à AUBUSSON, toujours à l'initiative du personnel, avec l'appui, bien sûr, des élus du territoire. De même, l'AMAC, de laquelle vous avez dû pour certains recevoir un mot, appelle l'ensemble des maires et leurs conseils municipaux à venir à AUBUSSON avec leurs écharpes pour témoigner de l'attachement à ce centre hospitalier. Celui-ci dépasse largement les murs d'AUBUSSON et concerne le sud, l'est et je dirais même tout le Département. Cette mobilisation aura lieu, je le redis, le samedi 28 mai, à 14 heures 30, devant la mairie d'AUBUSSON. Je tiens, ce jour, à vous appeler toutes et tous, élus départementaux, à nous y rejoindre et à y être présents.

Surtout, madame la Présidente, ayant quelque mémoire, je me rappelle, moi aussi, le sujet ayant été ébauché par M. LEGER, de votre engagement de début de mandat pour justifier le fait que nous ne pouvions pas, nous, membres du Groupe de la Gauche, siéger dans certains conseils de surveillance de centres hospitaliers, notamment celui d'AUBUSSON. Vous aviez alors fait part de votre volonté de vous « engager pleinement dans la thématique santé ». C'est tout à votre honneur, mais maintenant, il faut des actes. Par conséquent, comme je l'ai dit à l'instant solennellement, nous vous attendons samedi prochain à AUBUSSON, vous et vos Vice-présidents, ainsi que tous les élus de cette Assemblée, et nous vous invitons à nous y rejoindre pour défendre l'hôpital d'AUBUSSON et, plus largement, notre mode de vie rurale et notre Creuse.

Merci à vous !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous remercie de m'inviter officiellement. Je l'étais officieusement et j'avais déjà noté dans mon agenda ma présence à AUBUSSON ce samedi 28 mai, ainsi que celle de M^{me} BUNLON. Nous serons à vos côtés.

Il s'agit bien de rappeler à l'ARS et, bien entendu, au Ministère de la Santé et, notamment, à M^{me} Touraine ce qui faisait partie du programme du Président de la République : le maintien d'un centre hospitalier ou d'un service d'urgence à moins de trente

minutes de chacun des habitants, quelle que soit leur présence géographique sur le territoire français.

Autant je suis tout à fait satisfaite de l'installation du scanner l'année dernière et du maintien des services d'urgence à AUBUSSON, autant mon inquiétude concerne, en effet, lorsque je l'ai appris dans la presse, la disparition éventuelle du service de chirurgie ambulatoire. Les partenariats noués en particulier avec le centre hospitalier de GUERET ou d'USSEL ont fait preuve de leur pertinence, de même que ceux mis en place, vous l'avez souligné, au titre des soins en ophtalmologie.

Je suis aussi inquiète à l'égard d'un certain nombre d'autres services de ce centre hospitalier. Je tiens à profiter de cette séance publique pour affirmer, et je pourrai bien volontiers m'y prêter aussi samedi, qu'il existe à l'hôpital d'AUBUSSON un excellent service de soins de suite et de réadaptation fonctionnelle, ce que l'on a trop souvent tendance à oublier. Référence est toujours faite, dans le sud du Département, à Pionsat dans le Puy-de-Dôme ou, plus à l'ouest, à NOTH. Le service de réadaptation fonctionnelle et de soins de suite de l'hôpital d'AUBUSSON est un excellent service qui prend d'ailleurs en charge des patients de tout âge et de toute génération sur différentes pathologies, en particulier chirurgicales. Il faut le rappeler.

Un point que je n'ai pas eu le loisir jusqu'à présent d'évoquer, mais ce sera l'occasion samedi prochain, je crois avoir compris en lisant la presse que, certes, le Directeur régional de l'ARS vous concède un moratoire, mais qu'il vous demandait de faire des propositions, voire des suggestions alternatives. C'est un sujet très intéressant et si vous voulez nous intégrer, M^{me} BUNLON et moi-même, dans ces discussions, ce sera volontiers. Nous avons toutes deux, disons une petite expérience personnelle en termes d'organisation de soins de proximité pour les usagers creusois. Nous serons donc à vos côtés, soyez-en assuré, monsieur DUMONTANT.

En tout cas, je suis heureuse qu'il y ait un nouveau mode, un nouveau format autour de la défense des services hospitaliers du bassin d'AUBUSSON. M. SIMONNET m'a fait part du message, de l'invitation de l'AMAC. Il est très important que cette dernière se mobilise – enfin ! – puisque ce n'était pas le cas jusqu'à présent. Finalement, lorsque l'AMAC et tous les élus creusois s'étaient mobilisés pour défendre le service de radiothérapie du CH de GUERET, cela avait bien fonctionné. Par conséquent, ouf, enfin !

Moi ou M^{me} BUNLON, peu importe, l'essentiel étant que l'Association des Maires et Adjoints de la Creuse soit – enfin ! – mobilisée en faveur de l'hôpital d'AUBUSSON. Bravo donc pour ce que vous avez fait jusqu'à présent ! Je sais que vous êtes aussi particulièrement présent auprès des agents de l'hôpital. Nous les avons rencontrés lorsque le Secrétaire d'Etat en charge des anciens combattants était venu au Musée de la Tapisserie à AUBUSSON. Ils étaient alors présents pour manifester leurs inquiétudes, lesquelles se sont avérées justifiées.

Mais rien n'est fait et, en effet, tous ensemble, nous pouvons peut-être influencer la proposition malencontreuse faite par le Directeur de l'ARS, qui ne peut en aucun cas être validée par M^{me} la Ministre de la Santé. Nous serons donc à vos côtés.

La parole est à M^{me} MARTIN.

M^{me} MARTIN. – Jean-Jacques LOZACH parlait tout à l’heure du schéma régional de développement économique. Il est vrai que nous avons bien besoin de travailler tous ensemble à l’élaboration de ce schéma et de peser dans cette grande Région.

L’occasion m’est donnée, au-delà de l’évocation de l’hôpital d’AUBUSSON, de tous vous alerter des conséquences éventuelles de la constitution de GHT, Groupements Hospitaliers de Territoire, qui verront le jour prochainement. J’en appelle à la vigilance de tous puisque ces GHT pourraient avoir des conséquences bien au-delà de l’organisation de la santé puisque pourraient être touchés, par exemple, tous les services financiers qui, en définitive, sont en back office de cette organisation de la santé. Là aussi, il y aura certainement un travail en commun à mener, en tout cas une vigilance accrue à porter pour le Département.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Merci, madame MARTIN.

Personne ne demande plus la parole ?...

M. LEGER. – Nous nous abstenons sur l’ensemble de ces désignations.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Dont acte.

Je mets aux voix les propositions de désignations, ainsi que la proposition visant à prendre acte du fait que M. MORANÇAIS sera mon représentant au conseil d’administration de POLARIS Formation. *(Adoptées par 16 voix pour et 14 abstentions.)*

M^{me} LA PRESIDENTE. – Nous examinons maintenant l’additif à ce rapport, dont je vous parlais à l’ouverture de notre séance et qui concerne la représentation du Département au sein de la Commission locale pour l’évaluation des charges et ressources transférées.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l’Administration générale, Rapporteur de la première commission. – L’article 133-V de la loi NOTRe indique que *les transferts de compétences effectués entre un département et une autre collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales et ayant pour conséquence d’accroître les charges de ces derniers sont accompagnés du transfert concomitant par le département à cette collectivité territoriale ou à ce regroupement des ressources nécessaires à l’exercice normal de ces compétences. Ces ressources sont équivalentes aux dépenses effectuées, à la date du transfert, par le département au titre des compétences transférées. Les charges correspondant à l’exercice des compétences transférées font l’objet d’une évaluation préalable à leur transfert.* »

Ce même article prévoit donc la création d’une Commission locale pour l’évaluation des charges et des ressources transférées *« composée paritairment de quatre représentants du Conseil départemental et de quatre représentants de l’assemblée délibérante de la collectivité territoriale ou du groupement concerné (...), présidée par le Président de la Chambre régionale des comptes territorialement compétente ».*

Cette commission est consultée sur l'évaluation préalable des charges correspondant aux compétences transférées et sur les modalités de leur compensation. Elle devra donc être mise en place en vue des transferts à intervenir entre le Département et la nouvelle Région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes.

Il s'agit donc dans ce cadre de procéder à la désignation de quatre élus appelés à représenter notre collectivité.

M^{me} LA PRESIDENTE. – En fait, vous n'allez certainement pas être satisfaits de la proposition que je vais vous soumettre, mais cette commission a tellement d'importance pour les mois et les années à venir que j'ai souhaité en faire partie et désigner, bien évidemment, M. GAUDIN, Vice-président en charge notamment des finances, ainsi que les deux Vice-présidents concernés en tout premier lieu par les transferts, c'est-à-dire M^{me} FAIVRE, en charge notamment des transports, et M. SIMONNET, en charge notamment de l'économie.

La proposition que je vous soumetts est donc de désigner M. SIMONNET, M^{me} FAIVRE, M. GAUDIN et moi-même.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette proposition. (*Adoptée par 16 voix pour et 14 voix contre.*)

MUTUALISATION DU SERVICE DE LAVERIE

RAPPORT N°CD2016-05/1/4

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur de la première commission. – La première commission s'est prononcée favorablement sur la proposition visant à nous engager dans ce processus de mutualisation du service de laverie et d'autoriser M^{me} la Présidente à signer la convention avec la ville de GUERET, dont le projet figure en annexe du rapport.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Merci pour le travail effectué, à vos côtés, madame DEFEMME, par le service Appui logistique de la Direction des Ressources humaines avec les agents et leurs représentants.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets donc aux voix la proposition visant à nous engager dans ce processus de mutualisation et de m'autoriser à signer la convention avec la ville de GUERET, dont le projet figure en annexe du rapport. (*Adoptée à l'unanimité.*)

M. LEGER. – La ville de M. VERGNIER ! (*Sourires.*)

M^{me} LA PRESIDENTE. – Tout à fait ! L'intérêt général prime sur les dissensions politiques. C'est ce qui compte le plus, comme le travail réalisé au quotidien par les services du Conseil départemental, quelle que soit la tendance politique de la majorité. Peu importe !

Nous allons maintenant aborder l'examen des dossiers relevant de la deuxième commission « Solidarités » et parler du sujet que je qualifierais comme étant le plus important de la journée, si je puis me permettre, celui du bilan des actions menées en 2015 dans le cadre du Pacte territorial pour l'insertion et des perspectives pour l'année 2016.

PACTE TERRITORIAL POUR L'INSERTION PROGRAMME DEPARTEMENTAL POUR L'INSERTION

RAPPORT N°CD2016-05/2/5

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur de la deuxième commission. – La deuxième commission a émis un avis favorable sur les propositions ayant pour objet :

- ▶ de valider les orientations et les objectifs proposés pour l'année 2016 ;
- ▶ d'attribuer aux partenaires du PDI, les subventions détaillées ci-après pour un montant total de 1 340 170 €, dont 111 840 € au titre du FSE, imputé sur le budget départemental au chapitre 935.6 :

* 128 000 € au chapitre 935.61, Insertion sociale, article 65 888

- 6 000 € pour le passeport culture – enveloppe allouée pour l'ensemble des opérateurs conventionnés, soit le CRPI, l'Espace Fayolle, le Centre culturel Yves Furet, le Théâtre Jean Lurçat, le Musée de la mine, le Scénovision, le Parc animalier des loups de Chabrières, les Fresques de Bridiers, le Musée de la tapisserie, l'Ecomusée de la tuilerie de Pouligny, Musique en Marche, Pays Combrailles en Marche, le site de Martin Nadaud, Pays sage, la CIATE, la Vallée des Peintres, l'Hôtel Lépinat, les ruines de Crozant et le musée de Fresselines,
- 6 000 € pour le passeport vie associative,
- 19 500 € pour la Banque Alimentaire,
- 21 000 € pour les PARI, les Pôles d'Accueil et de Remobilisation Individualisé, portés par l'UDAF, 20 000 € pour le PARI porté par la MJC de La Souterraine,
- 10 500 € pour le PARI porté par le centre social AGIR,
- 41 000 € pour le centre social tzigane porté par l'UDAF,
- 4 000 € pour l'action portée par le jardin solidaire de Chéniers ;

* 57 000 € au chapitre 935.62, santé, article 65 888 pour ISBA

* 133 270 € au chapitre 935.63, logement, article 65 888

- 78 600 € pour l'accompagnement au logement porté par l'UDAF – augmentation exceptionnelle de 17 000 € pour application de la nouvelle convention collective ;
- 40 000 € pour l'association ESCALE ;
- 14 670 € pour l'appel à projet n°3 « Logement des jeunes » porté par l'URHAJ ;

- * 41 060 € au chapitre 935.631, article 65888 pour l'appel à projet n°3 « Logement des jeunes » au titre du FSE
- * 374 060 € au chapitre 935.64, autres participations, article 65 888, dont 270 000 € pour les Ateliers et Chantiers d'Insertion selon le détail ci-dessous :
 - 38 030 € pour le chantier d'insertion porté par la ferme de Saintary ;
 - 48 107 € pour les chantiers portés par la Maison de l'Emploi et de la Formation du Bassin Ouest Creuse, la MEFBOC ;
 - 98 958 € pour les chantiers portés par le Comité d'Accueil Creusois ;
 - 19 015 € pour le chantier d'insertion porté par l'association Les Amis de Traces de Pas ;
 - 33 808 € pour le chantier d'insertion porté par l'Association de développement du Pays Bonnat-Châtelus, l'ADPBC ;
 - 19 416 € pour le chantier d'insertion porté par l'Association Service Formation Emploi Limousin, l'ASFEL ;
 - 12 666 € pour le chantier d'insertion porté par Horizon jeunes – Foyer de Jeunes Travailleurs,
 et :
 - 60 500 € pour l'accompagnement spécifique porté par MSA Services Limousin ;
 - 15 000 € pour l'association Solidarité Paysans Limousin ;
 - 3 000 € pour les Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification BTP et AGRI,
 et :
 - 15 620 € pour l'Appel à projets n°1 « Passerelle vers l'entreprise » porté par FACE Limousin ;
 - 7 000 € pour l'Appel à projets n°2 « Economie sociale et solidaire et Insertion par l'Activité Economique » porté par le réseau creusois des SIAE ;
 et :
 - 2 940 € pour l'Appel à projets n°2 « Economie sociale et solidaire et Insertion par l'Activité Economique » en faveur de l'ADAPEI ;
- * 70 780 € au chapitre 935.641, article 65 888 au titre du FSE dont :
 - 43 800 € pour l'appel à projet n°1 « Passerelle vers l'entreprise » porté par FACE Limousin ;
 - 18 750 € pour l'appel à projet n°2 « Economie sociale et solidaire et Insertion par l'Activité Economique » porté par le réseau creusois des SIAE ;
 - 8 230 € pour l'appel à projet n°2 « Economie sociale et solidaire et Insertion par l'Activité Economique » porté par l'ADAPEI ;
- * 525 000 € au chapitre 935.64 – Contrats aidés –, articles 65 661 – CAE –, 65 662 – CIE et CDDi –, 6281 – adhésion Alliance Ville Emploi :
 - 2 453 € pour le renouvellement de l'adhésion du Département au réseau Alliance Ville Emploi pour l'année 2016 ;
 - 522 547 € pour l'année 2016, pour le financement des Contrats Uniques d'Insertion et des aides aux postes sur les chantiers d'insertion. Cette somme est versée à l'Agence de Services et de Paiement qui assure le paiement de l'aide au poste/CDDi et de l'aide forfaitaire versée dans le cadre du Contrat unique d'insertion, conformément à la décision de la Commission permanente du 15 novembre 2013.

Les dépenses correspondant au dispositif des contrats aidés seront imputées au budget départemental, au chapitre 935.64, article 65661 pour les contrats uniques d'insertion

du secteur non marchand et au chapitre 935.64, article 65662 les contrats uniques d'insertion du secteur marchand et CDDi/aide au poste.

- * 11 000 € sur le chapitre 935.68, frais gestion ASP, article 61888 :
soit 11 000 € maximum pour les frais de gestion à l'Agence de Services et de Paiement , dans le cadre des contrats aidés et aides aux postes.

► d'autoriser M^{me} la Présidente :

* à signer :

- les conventions PDI établies selon le nouveau modèle, et les avenants à intervenir, selon les modèles annexés au rapport,
- les conventions au titre du FSE, conformément au modèle validé par la Commission permanente du 20 novembre 2015 ;
- la convention annuelle d'objectifs et de moyens avec l'Etat relative aux dispositifs des contrats aidés, qui fixe au Département les objectifs suivants pour l'année 2016 : 40 CAE, 10 CIE, volet 1, et 52,57 postes en ETP pour les CDDi/aide au poste, volet 2 ;
- les annexes financières et avenants avec chaque structure porteuse d'un chantier d'insertion et l'Etat, selon le modèle annexé au rapport ;

* à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ces dossiers.

Enfin, je me permets d'apporter deux précisions.

D'une part, figure, pages 53 à 59, le bilan de la mise en œuvre des clauses sociales au titre de l'année 2015.

D'autre part, la proposition visant à revaloriser exceptionnellement de 10 000 € à 15 000 € la subvention accordée à Solidarité Paysans Limousin résulte notamment de la baisse du niveau de subventions d'autres partenaires. Nous avons reçu les représentants de cette association qui n'étaient pas assurés en particulier de percevoir des financements de la nouvelle Région.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Merci, monsieur MORANÇAIS, sachant que vous portez ce programme avec grand intérêt. Il s'agit pour nous de réaffirmer le maximum d'investissements de la collectivité et de moyens alloués au retour à l'employabilité des publics bénéficiaires du dispositif et des allocations RSA.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – J'ai deux questions à poser à M. MORANÇAIS.

D'abord, page 34, il est écrit que « le PDI soutient les ateliers PARI » et qu'en 2016, « seul l'atelier de BOUSSAC pourra être maintenu ». Quelle en est la raison ?

Ensuite, le tableau figurant page 32 fait état de baisses de subventions parce que le nombre de postes équivalent temps plein diminue, mais quelle est la raison de la diminution de ce nombre d'ETP ?

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur de la deuxième commission. – L'atelier PARI porté par AGIR en Haute Marche Combrailles a été, il faut le dire, un échec. Il faut donc retravailler avec les centres sociaux sur cette dimension. Un premier pas a été fait en les faisant sortir de la thématique « jeunesse » et surtout en les rapprochant de la Direction Insertion et Logement pour bien marquer l'importance de l'insertion. Les conventions vont aussi évoluer et une plus grande proximité avec les centres sociaux sera également demandée aux travailleurs sociaux de nos UTAS.

C'en est fini, par exemple, de l'atelier d'AUZANCES.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je connais bien cette association et nous en avons discuté déjà depuis plusieurs années. Il est vrai que le public n'était pas présent. Nous nous sommes d'ailleurs interrogés sur le pourquoi du comment à la Maison du Département d'AUZANCES. En revanche, l'atelier de BOUSSAC fonctionne très bien.

Des raisons président peut-être à cet état de fait. En tout cas, c'est, pour nous, un sujet d'importance. Ces ateliers correspondent-ils à un besoin plus spécifique sur un espace territorial plutôt que sur un autre ? Cette considération fait aussi partie des démarches d'évaluation que nous menons en relation étroite avec les centres sociaux.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur de la deuxième commission. – Il nous faut effectivement y retravailler avec les centres sociaux et, vraiment, intégrer cette dimension insertion.

Vous posiez également la question, monsieur LEGER, s'agissant des structures d'insertion, des variations entre les subventions 2015 et les propositions pour 2016. Je précise d'emblée que la Ferme de Saintary a bénéficié l'année dernière d'une enveloppe complémentaire exceptionnelle de 20 000 €. Mais globalement, pour ce qui est des chantiers d'insertion, ce sont 3 000 € d'écart de fonds publics, et ce pour faire levier sur le FSE. C'est une baisse pour le Conseil départemental, mais, en compensation, une augmentation du FSE.

La Ferme de Saintary, je le disais, a bénéficié l'année dernière d'une enveloppe complémentaire exceptionnelle de 20 000 € et pour 2016, c'est donc un retour à la normale, si je puis dire. Cette structure a un salarié en moins et développe son activité sur l'Allier. Nous constatons en tout cas que ce chantier d'insertion fonctionne bien et a un bon suivi par Limousin Actif.

L'association Comité de Bassin d'Emploi, CBE, de l'Ouest Creusois est responsable de deux chantiers d'insertion : Sostra'palettes et Petits Patrimoines Environnement. Concernant l'atelier d'insertion « Banque de Mob » à ROYERE, son équilibre est très fragile et le fait que le dispositif de ROYERE ne soit pas sur le territoire de LA SOUTERRAINE peut poser aussi quelques difficultés.

Le Comité d'accueil creusois, avec Chif'onet et la Banque de meubles, est à l'équilibre, mais plus de professionnalisation serait souhaitable. Il y a aussi une ouverture possible avec la politique de la ville.

La structure « Les Amis de Traces de Pas » est un peu petite et difficile à mobiliser sur des chantiers viables. Germe l'idée de la mutualiser avec le chantier de Saintary, mais elle enregistre de bons résultats en matière d'insertion.

L'Association « Service Formation Emploi Limousin », l'ASFEL, est l'ancienne Clinique du jouet transformée en Ressourcerie à BOURGANEUF et, *a priori*, fonctionne bien.

Concernant Horizon Jeunes, chantier d'insertion veillant à la préservation du patrimoine rural, l'activité et le personnel sont en baisse.

Les autres structures d'insertion par l'activité économique sur le Département sont La Boîte à Papiers, FELIM, le Relais 23, Les Petites Mains à FELLETTIN et Laser Emploi 23.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Nous procédons donc au vote.

Je mets aux voix la proposition visant à valider les orientations et les objectifs présentés pour l'année 2016. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Je vais mettre aux voix l'attribution d'un certain nombre d'accompagnements financiers aux partenaires du PDI, dont le montant global est de 1 340 170 €, répartis ainsi :

- 128 000 € au chapitre 935.61, Insertion sociale, article 65 888 ;
- 57 000 € au chapitre 935.62, Santé, article 65 888 pour ISBA ;
- 133 270 € au chapitre 935.63, Logement, article 65 888 ;
- 41 060 € au chapitre 935.631, article 65888 pour l'appel à projet n°3 « Logement des jeunes » au titre du FSE ;
- 374 060 € au chapitre 935.64, « Autres participations », article 65 888, dont 270 000 € pour les Ateliers et Chantiers d'Insertion ;
- 70 780 € au chapitre 935.641, article 65 888, au titre du FSE pour l'appel à projets n°1 « Passerelle vers l'entreprise » et l'appel à projet n°2 « Economie sociale et solidaire et Insertion par l'Activité Economique » ;
- 525 000 € au chapitre 935.64, « Contrats aidés », articles 65 661 – CAE –, 65 662 – CIE et CDDi –, 6281 – adhésion Alliance Ville Emploi ;
- 11 000 € sur le chapitre 935.68, « Frais gestion ASP », article 61888.

Sur la répartition de ces propositions financières, souhaitez-vous que nous procédions à un vote ligne par ligne ou globalement ?...

M. LEGER. – A un vote global, oui !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je mets donc aux voix ces propositions d'attribution de subventions aux partenaires du PDI. (*Adoptées à l'unanimité.*)

Enfin, je vous invite à m'autoriser :

■ à signer :

- les conventions PDI établies selon le nouveau modèle, et les avenants à intervenir, selon les modèles annexés au rapport,
- les conventions au titre du FSE, conformément au modèle validé par la Commission permanente du 20 novembre 2015 ;
- la convention annuelle d'objectifs et de moyens avec l'Etat relative aux dispositifs des contrats aidés, qui fixe au Département les objectifs suivants pour l'année 2016 : 40 CAE, 10 CIE, volet 1, et 52,57 postes en ETP pour les CDDi/aide au poste, volet 2 ;
- les annexes financières et avenants avec chaque structure porteuse d'un chantier d'insertion et l'Etat, selon le modèle annexé au rapport.

■ à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ces dossiers.

Je mets aux voix ces propositions. (*Adoptées à l'unanimité.*)

SYNTHESE DES EVALUATIONS EXTERNES DES ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX

RAPPORT N°CD2016-05/2/6

M^{me} BUNLON, Vice-présidente en charge des Personnes âgées, Rapporteur de la deuxième commission. – Si j'ai bien compris les propos introductifs de M. LEGER, certains dossiers portent un intérêt particulier. La synthèse des évaluations externes revêtant un caractère assez technique, je vais vous en proposer un bref résumé pour que chacun puisse en comprendre le mécanisme.

Une procédure d'évaluation des structures sociales et médico-sociales a été promue par la loi du 2 janvier 2002 portant rénovation de l'action sociale et médico-sociale. Il faut savoir que les résultats de ces évaluations externes induisent une autorisation plus ou moins acceptée par le Conseil départemental en cohérence avec l'ARS.

Cette démarche se traduit par des évaluations régulières : une évaluation interne tous les cinq ans et une évaluation externe au nombre de deux sur la période d'autorisation accordée de 15 ans.

Sont concernés dans l'évaluation les projets d'établissement, les objectifs, leur cohérence et leur adaptation, les moyens humains et financiers.

Je fais l'impasse sur les cas particuliers détaillés dans le rapport, s'agissant des établissements autorisés avant ou après le 2 janvier 2002, sachant qu'en Creuse, sur les 26 établissements, à ce jour 25 d'entre eux ont procédé à leur évaluation externe.

Suite à ces évaluations, deux points principaux ont été retenus : l'adaptation aux nouvelles formes de dépendance et la prise en compte de la qualité de vie du résident.

Ces évaluations sont essentiellement fondées sur la qualité tant du dossier médicalisé informatisé et de la distribution du médicament que de l'évolution des pathologies. Force est de constater que l'entrée en établissement est aujourd'hui de plus en

plus tardive, si bien que les EHPAD doivent veiller à la formation et à la professionnalisation de leur personnel, et adapter les équipements.

Comme vous le savez, un grand nombre de structures a été modernisé, la plupart possédant aujourd'hui des chambres simples équipées de douches individuelles et tout ce qui permet une prise en charge de qualité.

Des unités spécialisées ont également été ouvertes afin d'accueillir des publics atteints de pathologies de type Alzheimer ou liées à toute autre forme de démence. Ces prises en charge spécialisées représentent 252 places en Creuse.

Cette évolution de la dépendance peut engendrer un risque de maltraitance, mais dans leur grande majorité, les établissements veillent à former régulièrement le personnel et à encourager une prise en charge bienveillante. Les évaluations ont plusieurs fois souligné les bonnes pratiques et les accompagnements adaptés.

Quant à la prise en compte de la qualité de vie du résident, les établissements ont mis en place le projet de vie individualisé. C'est une approche vraiment différente de la prise en charge puisque le placement en EHPAD est aujourd'hui conçu comme un séjour accompagné et adapté, avec un accueil personnalisé, des projets de vie construits avec le résident et suivis de manière pluridisciplinaire, avec des objectifs réévalués régulièrement.

Parmi ces notions de qualité, il s'agit de mettre l'accent sur la création de comités d'éthique sur la réflexion de chacun, le patient ayant droit à choisir sa vie, et le personnel médical se trouve parfois en difficulté face aux choix du patient. Ces réflexions éthiques sont lancées dans plusieurs EHPAD et devront se généraliser à tous les établissements.

Au sujet précisément de l'expression des résidents, il est à constater un bon fonctionnement des conseils de vie sociale, chacun des patients pouvant exprimer sa satisfaction ou son mécontentement dans le cadre des commissions des menus et d'animation, voire des enquêtes de satisfaction.

Concernant les personnes âgées, ce qui est aujourd'hui le plus remarquable est tout ce qui a trait à l'informatisation des dossiers médicaux, avec une identitovigilance reconnue et une confidentialité assurée. C'est plus compliqué dans le secteur du handicap puisque n'est pas encore mise en place une confidentialité avérée des dossiers, encore majoritairement sous format papier. C'est donc dans ce domaine qu'il va falloir progresser, comme à l'égard du manque de traçabilité pour la distribution des médicaments ou tout autre acte effectué.

En revanche, il est à noter que les établissements prenant en charge des personnes handicapées sont performants concernant la mise en place et le suivi des projets personnalisés, qu'il s'agisse des projets de vie ou de soins. Ceux qui écrivent ces projets de soins ont, en fait, une approche différente, ce qui assure une meilleure qualité de prise en charge.

Cependant, la prise en charge et les objectifs de maintien de l'autonomie peuvent parfois se heurter à des obstacles extérieurs. C'est le cas notamment de trois établissements situés en zone isolée : le foyer d'accueil médicalisé de GENTIOUX, le foyer occupationnel d'ARFEUILLE-CHATAIN et le foyer d'hébergement de BAGNAT. En effet, la situation géographique de ces sites entraîne une perte d'autonomie des résidents qui ne peuvent effectuer seuls leurs déplacements.

Par ailleurs, la prise en charge des populations handicapées vieillissantes se révèle être un nouvel enjeu pour les établissements. Cette problématique fait l'objet d'une réflexion de la part du Conseil départemental et sera prise en compte dans le cadre du nouveau schéma départemental de l'autonomie.

Enfin, ces évaluations sont une obligation, mais les différents organismes habilités n'ayant pas établi un cahier des charges et en l'absence de référentiel commun, il est à constater une qualité d'analyse très inégale sur les 25 évaluations. Il convient toutefois de noter une prise en charge de très bonne qualité au sein des EHPAD du Département.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Merci, madame BUNLON, de cette synthèse.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Je souhaite intervenir sur trois points qui n'ont pas grand-chose à voir les uns avec les autres.

Tout d'abord, il est fait état, à juste titre, dans le bilan dont nous a fait part M^{me} BUNLON de la problématique des personnes handicapées vieillissantes qui, aujourd'hui, ont la chance de vieillir plus longtemps. Je voulais juste signaler qu'à GENTIOUX, va s'ouvrir dans quelques mois la première unité d'accueil médicalisée pour ces personnes handicapées vieillissantes, ce qui n'est pas le cas de la résidence de Courtille où l'unité n'est pas médicalisée.

Ensuite, au moins deux établissements n'auraient pas renvoyé leur évaluation, mais je crois comprendre que vous nous proposez, malgré tout, de valider la démarche pour tous. Est-ce bien ainsi qu'il faut l'entendre ?

M^{me} BUNLON, Vice-présidente en charge des Personnes âgées, Rapporteur de la deuxième commission. – Concernant les personnes âgées, l'établissement qui ne l'a pas validée est le centre hospitalier d'EVAUX-LES-BAINS que je connais donc très bien. En fait, cet établissement est en travaux et ces travaux ont légèrement décalé le calendrier, si bien que l'évaluation externe sera achevée avant la fin de l'année.

Concernant les personnes handicapées, c'est le SAVS de l'APAJH qui est aussi en cours d'évaluation, laquelle sera également terminée pour la procédure de renouvellement de l'autorisation en janvier 2017.

M. LEGER. – Le troisième point que je souhaitais évoquer avec vous est plutôt une question : que souhaitez-vous réformer dans le dispositif de l'aide sociale du Département ? Je sais que vous êtes en train d'inviter des responsables qui s'en occupent, notamment des gérants de tutelle. Avez-vous déjà défini des pistes ?

M^{me} BUNLON, Vice-présidente en charge des Personnes âgées, Rapporteur de la deuxième commission. – Nous allons organiser une réunion avec les EHPAD le 19 juin prochain, pour engager une réflexion sur ce domaine de l'aide sociale. Vous le savez, les

dossiers d'aide sociale sont aujourd'hui entièrement traités par le Département. Nous les recevons et leur prise en charge globale est traitée par le Département. Nous, nous souhaiterions que les établissements s'investissent dans la prise en charge parfois difficile de ces dossiers. Comme vous le savez, il faut recueillir l'avis notamment de toute la famille. C'est un travail en ce sens que nous menons pour essayer que tout le monde rejoigne ce domaine de l'aide sociale, qui pose parfois de sérieux problèmes, comme le cas de certains enfants qui seraient redevables, mais qui ne le souhaitent pas, suite à des difficultés de vie ou autres. Ce sont des dossiers très lourds et très importants, et nous souhaiterions que chacun puisse nous aider dans ce domaine.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Je précise qu'un rapport sur la prise en charge de l'aide sociale vous sera proposé lors de la prochaine séance plénière. Nous avons commencé à aborder ce sujet en réunion des directrices et directeurs d'établissements. Un travail est mené par les services du Département avec également la DDFiP compte tenu de l'impact de cette charge de travail sur les Trésoreries, mais c'est aussi la volonté du Conseil départemental d'accompagner les établissements dans cette démarche dont vous a parlé M^{me} BUNLON.

Un rapport précisant la démarche vous sera donc présenté à l'occasion de la séance plénière de juin prochain.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M^{me} GALBRUN.

M^{me} GALBRUN. – Il aurait été procédé à l'analyse de l'évaluation de tous les EHPAD et établissements accueillant des personnes handicapées, mais rien, par contre, sur le CDEF et la Maison d'enfants de Bosgenet. Nous n'avons pas l'analyse de ces rapports d'évaluation.

M^{me} BUNLON, Vice-présidente en charge des Personnes âgées, Rapporteur de la deuxième commission. – Ces évaluations ont bien été transmises et elles ont été analysées. Ces structures feront partie de la globalité des établissements autorisés, s'agissant du renouvellement de l'autorisation de l'ensemble des établissements, mais, je vous le confirme, la Maison d'enfants de Bosgenet et le CDEF ont été évalués.

M^{me} GALBRUN. – Oui, mais rien ne figure dans le rapport sur l'analyse d'évaluation de ces deux structures, alors que c'est le cas des autres établissements.

M^{me} BUNLON, Vice-présidente en charge des Personnes âgées, Rapporteur de la deuxième commission. – Le rapport intègre la synthèse des évaluations des établissements pour personnes âgées et handicapées, mais pas celle, en effet, des structures dédiées à l'enfance.

M^{me} GALBRUN. – Je note aussi une limite sur les analyses qui ont été faites et sur les modes d'évaluation, que vous avez vous-même relevée : le fait qu'il n'y ait pas une objectivité totale.

M^{me} BUNLON, Vice-présidente en charge des Personnes âgées, Rapporteur de la deuxième commission. – Ce que je reproche pour ma part à ces analyses et à ces évaluations externes, peut-être en tant qu'infirmière, c'est le fait que la prise en compte du soin ne soit pas relevée dans ces analyses. C'est le cas des notions de prévention et de qualité, mais le soin par lui-même n'est pas évalué, alors que dans les EHPAD, la prise en compte du soin est une priorité et peut-être même la charge la plus lourde pour le personnel. Malheureusement, la prise en compte du soin n'est pas évaluée.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Madame GALBRUN, pour ce qui est des deux structures que vous évoquiez, le CDEF et la Maison d'enfants de Bosgenet, c'est soumis pour avis à la PJJ et ce sera présenté ultérieurement.

M^{me} GALBRUN. – Ce serait bien, en effet, que nous disposions de ces éléments-là par rapport à la politique de l'enfance.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Tout à fait !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à renouveler l'autorisation de l'ensemble des établissements médico-sociaux du Département et à m'autoriser à signer les arrêtés qui en découlent. (*Adoptées à l'unanimité.*)

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je vous propose, pour conclure sur cette deuxième commission, que M. MORANÇAIS nous présente le rapport sur table concernant les deux programmes d'intérêt général en faveur de l'amélioration de l'habitat privé.

Ce projet de délibération découle d'un courrier qui nous a été adressé par l'EPCI Creuse Grand Sud voilà quelques jours.

Je vous informe que, ayant dû quitter la séance, M^{me} PENICAUD a donné pouvoir à M. AVIZOU.

**POLITIQUE DE L'HABITAT
PROGRAMMES D'INTERET GENERAL DEPARTEMENTAUX**

RAPPORT SUR TABLE N°CD2016-05/2/12

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Il s'agit de prendre une nouvelle délibération relative au portage par le Département de deux PIG – qui annule et remplace la délibération n°CD2016-02/2/5 prise en séance plénière le 23 février 2016 –, en intégrant le fait que ces PIG ne couvriront pas l'intégralité du territoire départemental, excluant du périmètre d'intervention les communes membres de l'EPCI Creuse Grand Sud, selon sa demande formalisée par courrier du 14 mai 2016 reçu dans les services le 17 mai dernier.

Je précise que, s'agissant des travaux d'adaptation des logements des personnes en perte d'autonomie, nous sommes saisis d'une demande assez forte puisque nous enregistrons près de 160 dossiers en attente. Pour certains, nous parvenons à les gérer en interne, mais la mission est compliquée et la charge de travail importante. Il y a donc urgence pour nous d'avancer sur cette thématique puisque, je le rappelle et tout le monde y est sensible, le public concerné est celui de personnes âgées et de personnes en situation de handicap. En raison de leur perte d'autonomie, il est difficile de leur imposer des délais très longs, compte tenu des dossiers en attente.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition que je vous soumetts dans le cadre de ce rapport et dont M. MORANÇAIS vous a fait part à l'instant. *(Adoptée à l'unanimité.)*

L'ordre du jour appelle l'examen des rapports dont a eu à connaître la cinquième commission « Education – Culture ».

Monsieur DAULNY, je propose qu'interviennent M. le Directeur et M. le Conservateur de la Cité internationale de la Tapisserie de l'Art tissé d'AUBUSSON afin de nous présenter l'aboutissement, du moins quasiment à quelques jours près, d'un long travail.

En tout cas, merci à vous, messieurs, de votre présence et merci une nouvelle fois à M. LOZACH d'avoir accepté que vous soyez à nos côtés afin de présenter à l'Assemblée départementale ce que mettra en perspective la nouvelle Cité dans quelques semaines.

**PRESENTATION DE LA CITE INTERNATIONALE DE LA TAPISSERIE
AUBUSSON**

M. GERARD, Directeur de la Cité internationale de la Tapisserie. – Madame la Présidente, nous essaierons d'être concis parce que votre ordre du jour est chargé et qu'un certain nombre d'élus siègent au comité syndical. Nous leur demandons par avance de bien vouloir nous excuser des éventuelles redites parce qu'ils connaissent déjà parfaitement le sujet, mais cette présentation est, me semble-t-il, importante pour l'ensemble des élus du Département.

(Cette présentation est illustrée par la projection d'un PowerPoint.)

Ce projet de Cité internationale de la Tapisserie est une réponse à l'inscription de la tapisserie d'AUBUSSON au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO, intervenue en septembre 2009.

La tapisserie d'AUBUSSON, ce sont 550 ans d'histoire et des pièces présentes dans le monde entier. Outre cette Cité internationale de la Tapisserie qui fait suite au Musée départemental, c'est aussi une Maison du tapissier et un Atelier-musée des cartons de tapisserie ouvert en 2013.

Ce sont également des pratiques amateurs arts textiles / art tissé, à la fois à AUBUSSON et à FELLETIN.

C'est encore l'Ecole Nationale d'Art Décoratif dite encore aujourd'hui Aubusson-Limoges, même si tout a été rapatrié à Limoges.

C'est, bien entendu, une filière économique vivante et complète qui rassemble un peu moins de 150 emplois, tous emplois confondus, et tous les métiers permettant de réaliser une tapisserie.

Le Syndicat mixte de la Cité internationale de la Tapisserie, créé le 1^{er} janvier 2010 en réponse à la labellisation UNESCO, regroupe le Conseil régional Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes, le Conseil départemental de la Creuse et la communauté de communes Creuse Grand Sud, avec une co-présidence entre Jean-Jacques LOZACH et Valérie SIMONET, et deux Vice-présidents, Michel MOINE et Eric CORREIA à la suite du renouvellement régional.

Concernant la reconnaissance par l'UNESCO, je laisse Bruno YTHIER en dire deux mots.

M. YTHIER, Conservateur de la Cité internationale de la Tapisserie. – La reconnaissance par l'UNESCO, intervenue en septembre 2009, porte sur deux spécificités.

D'une part, c'est une filière complète désignée comme un élément patrimonial majeur et une tradition ininterrompue de transmission depuis cinq siècles et demi au sein d'une communauté professionnelle complète – filatures, teintureries, cartonnières, lissiers et restaurateurs – qui se déroule par voie orale au sein d'une sociabilité entre les différents acteurs de la communauté. C'est là une spécificité que l'on ne retrouve pas à l'échelle mondiale sur la tapisserie.

D'autre part, la production aubussonnaise est définie par l'idée de tapisserie à quatre mains, une tapisserie d'interprétation née de la rencontre entre un projet artistique porté par un créateur et un savoir-faire détenu par un artisan d'art. C'est de la rencontre entre un artiste-créateur et un artisan d'art que naît la tapisserie. Cette particularité d'AUBUSSON se distingue d'autres centres où prévalent des concepts de lissiers créateurs, c'est-à-dire que le lissier porte lui-même son projet artistique. C'est cette spécificité très forte d'AUBUSSON que l'UNESCO a souhaité mettre en avant, sauvegarder et protéger.

M. GERARD, Directeur de la Cité internationale de la Tapisserie. – La gestion d'un grand patrimoine comme celui de la tapisserie d'AUBUSSON, c'est une collection de

référence sur laquelle nous veillons, connaissant le coût d'une tapisserie, et qui doit être représentative de l'intégralité des époques et des styles. Tout un travail a été réalisé dans ce domaine depuis 2010.

C'est également la question de la mise en place d'un cadre favorable, c'est-à-dire notamment la transmission du savoir-faire qui a été accentuée par cette inscription au patrimoine culturel et immatériel de l'humanité par l'UNESCO, avec, cette année, une formation, le brevet des métiers d'art « Tapis et tapisserie de lisse », et un diplôme national. C'est aussi tout un travail réalisé avec le soutien de la Fondation Hermès sur un *corpus* des techniques de tissage et d'interprétation en raison de l'absence d'écrits jusqu'à présent récapitulant les savoir-faire des uns et des autres. Ce sont, enfin, des contenus numériques et une stratégie Web.

C'est la création contemporaine sur laquelle nous reviendrons, avec le Fonds précisément pour la création contemporaine : appel à création, édition déléguée, commandes mécénées, etc.

C'est l'accompagnement des mutations économiques de la filière. En ce moment, un volontaire international en entreprise est aux Emirats arabes unis pour essayer d'y développer un réseau.

C'est l'innovation, avec la tapisserie d'extérieur dans l'univers des parcs et jardins et nous commençons avec l'école d'architecture de Bordeaux, le lycée de La Souterraine et l'école de Limoges un travail sur « La tapisserie, le Mur et l'Architecte » pour renouveler le rapport au mur de la tapisserie et réintéresser plus fortement les architectes.

Ce sont les restitutions auprès du grand public et de la communauté professionnelle.

Ce sont aussi les questions de développement durable, avec un pôle professionnel teinture naturelle / restauration, la valorisation économique de « l'Univers AUBUSSON » et de sa marque, Pôle arts textiles / art tissé, ainsi que la synergie entre acteurs économiques autour des savoir-faire de la tapisserie et de produits dérivés ou connexes.

Les enjeux et les actions sont au nombre de cinq :

- le patrimoine : conservation, création d'une collection de référence, production de connaissances, diffusion et labellisation UNESCO ;
- la transmission : formation, accompagnement et ressources ;
- la création : revisite des savoir-faire, innovation et appels à création ;
- la promotion et la mise en réseau : promotion, communication ingénierie et mise en réseau ;
- le développement du territoire : développement et mise en réseau touristiques, économie du territoire, activités de production arts textiles / art tissé.

Nous avons toujours veillé à ce que ce projet, issu d'un syndicat mixte qui s'appelait Syndicat pour le développement culturel et économique de la tapisserie d'AUBUSSON, continue à porter cette dimension à la fois culturelle et économique.

Sur le patrimoine, je redonne la parole à Bruno YTHIER.

M. YTHIER, Conservateur de la Cité internationale de la Tapisserie. – La dimension patrimoniale recouvre ce qui vient d’être énoncé par Emmanuel GERARD : la conservation, la création d’une collection de référence, la production de connaissances, la diffusion et la labellisation UNESCO.

D’abord, c’est tout le travail nécessaire autour de la conservation. Un important chantier des collections a donc été mis en place à partir de 2011 déjà pour réorganiser la réserve existante au sein du Centre Jean Lurçat et préparer le développement de la nouvelle Cité, avec un reconditionnement des œuvres, notamment des œuvres graphiques importantes, s’agissant de près de 6 000 petites maquettes, dans des matériaux de conservation. C’est un chantier qui se poursuit. Nous terminons actuellement le traitement de la collection de l’Ecole et d’ici à deux ans, nous pourrions attaquer l’important chantier des cartons de tapisserie, la collection contenant plus de 16 000 cartons à traiter.

C’est la création d’une collection de référence, l’idée étant de balayer intégralement ces cinq siècles et demi de l’histoire d’AUBUSSON. La collection est riche de 230 tapisseries, dont 50 % sur le XX^e siècle, un quart sur la seconde moitié du XVII^e siècle, époque où AUBUSSON est devenue manufacture royale, et le quart restant sur les XV^e, XVI^e, XVIII^e et XIX^e siècles. Les acquisitions sont donc ciblées sur les lacunes.

Enfin, c’est tout un travail de diffusion et de production de connaissances, que ce soit autour d’expositions, de publications, de travaux de recherche avec les universités, sachant que nous avons une collaboration importante avec celles d’Aix-en-Provence et de Bordeaux III, ainsi que tout le travail engagé autour de la labellisation UNESCO.

M. GERARD, Directeur de la Cité internationale de la Tapisserie. – Sans oublier la collection de tapisseries qui appartient au Conseil départemental ! Il faut l’ajouter puisqu’il en a été ainsi décidé depuis le début de ce projet. Par conséquent, toute pièce acquise par la Cité de la Tapisserie intègre, ensuite, la collection départementale et devient propriété du Département. Un rapport vous sera d’ailleurs soumis en juin sur le sujet.

Concernant la transmission et la formalisation des savoir-faire, nous en avons parlé.

Il convient aussi de mettre l’accent sur la mise en place d’une formation professionnelle de lissiers et sur l’accompagnement à l’installation. Ce fut d’ailleurs le cas de cinq ateliers de lissiers, sachant qu’entre 2000 et 2010, le nombre d’ateliers de lissiers à AUBUSSON a été divisé par quatre.

En termes de ressources, ceux d’entre vous qui ont eu l’occasion de se rendre à AUBUSSON ont vu la masse de cartons qui s’amoncellent dans le centre de documentation né de la fusion du centre de documentation du Musée et de la bibliothèque de l’Ecole. Ce sera donc le premier Centre de Ressources européen sur la tapisserie soutenu par une politique de numérisation et privilégiant les ressources numériques.

La création, c’est revisiter les savoir-faire et les fondamentaux de la tapisserie, avec notamment le retissage expérimental de pièces anciennes. Ce fut le cas de l’œuvre *La Fée des bois*. Une collectionneuse privée vient de financer le retissage de cette tapisserie, un travail extrêmement important.

La création, c'est le Fonds régional pour la création contemporaine et, à ce titre, il a été lancé des appels à projets. Ce sont aussi des appels auprès de galeries en termes de conception. C'est aujourd'hui notamment le cas de la galerie Ymer & Malta chargée de concevoir une mini collection de mobiliers en tapisserie d'AUBUSSON, de la promouvoir et de la proposer à la vente, sachant que les prototypes reviendront également à la collection de la Cité et donc du Département.

En termes d'innovation, ce sont toutes les réflexions sur de nouveaux usages et autour de la tapisserie d'extérieur. Un projet a d'ailleurs été monté, avec une maquette conçue par un élève du lycée Raymond Loewy de LA SOUTERRAINE.

C'est également la promotion et la mise en réseau.

Il s'agit d'assurer la promotion auprès du grand public, des acteurs du patrimoine, des institutions publiques et privées, des prescripteurs, du marché de l'art, c'est-à-dire des galeries et des collectionneurs, et au titre du 1 % artistique.

Il est intéressant de réfléchir aux modalités permettant de faire rayonner la tapisserie. Nous avons travaillé sur une opération importante qui a justifié la venue récemment du Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants : la « Tapisserie du Centenaire » de la Première Guerre mondiale. A partir d'un projet, celui de la participation de la Creuse aux cérémonies de ce centenaire, nous sommes parvenus progressivement à cette réalisation qui, à la haute saison, sera installée dans l'Historial franco-allemand en Alsace, lequel sera inauguré le 11 novembre 2017 par le Président de la République et la Chancelière allemande. C'est là une opération qui va bien au-delà du cadre des magazines et journaux d'art et vise à toucher vraiment le grand public.

C'est également la mobilisation du mécénat, un mécénat qui, aujourd'hui, doit être de l'ordre de 500 000 €. Je peux vous dire que c'est du travail et notamment le fait d'avoir associé les grandes fondations : la Fondation Schueller-Bettencourt, la Fondation Hermès, la Fondation du Crédit agricole – Pays de France et même une fondation suisse, la Fondation Conny-Maeva.

En termes de communication, ce sont les relations presse et les partenariats, ainsi que la stratégie numérique. Enfin, c'est la mise en réseau, dont parlait précédemment Bruno YTHIER, avec un certain nombre d'institutions, d'écoles et de centres d'art tout à fait prestigieux, mais aussi ce travail avec l'école d'architecture de Bordeaux, s'agissant de s'intégrer dans cette grande Région.

Le développement du territoire, ce sont, bien sûr, des objectifs touristiques, comme celui d'une fréquentation de la Cité internationale de 40 000 visiteurs, sachant que le Musée départemental au Centre Jean Lurçat accueillait 20 000 visiteurs par an. Notre objectif est donc de doubler ce taux de fréquentation. Autre objectif, l'allongement des séjours à AUBUSSON, dans le sud creusois et, plus largement, en Creuse, sachant qu'en raison de la capacité hôtelière, ce seront des retombées également sur GUERET.

C'est aussi la mise en réseau de centres d'intérêt et de centres d'art, l'accueil de groupes et, sujet que connaît bien M. DAULNY, la coordination avec la « Porte touristique Nord » de la Creuse : la Vallée des Peintres.

C'est également l'économie du territoire, avec la mobilisation des acteurs touristiques et de la population, notamment les commerçants, le pôle d'excellence rurale, la stratégie de redynamisation d'un territoire fragile, notamment en raison de sa démographie.

Ce sont encore les activités de production arts textiles / art tissé. Outre la tapisserie *stricto sensu*, ce sont aussi toutes les activités qui gravitent autour de la tapisserie. Je pense, par exemple, à tout ce qui est tapis moquette jacquard, tapis tufté, etc. Pour les ateliers de la Cité, nous venons de nouer un partenariat avec la Pépinière 2Cube pour un appel à candidatures, afin d'avoir des projets innovants dans le domaine arts textiles / art tissé. Si les projets affluent, cela contribuera peut-être aussi à impulser cette pépinière.

Voici le calendrier du projet :

- en 2010, création du syndicat mixte
- en avril 2011, choix du site
- en septembre 2012, sélection du maître d'œuvre, en l'occurrence l'Agence Terreneuve en architecture et l'atelier Paoletti & Rouland
- en janvier 2013, livraison de l'APS
- à l'été 2014, démolition du bâtiment de l'internat
- en 2014-2015, travaux de restructuration
- 14 mars 2016, livraison du bâtiment à laquelle certains d'entre vous assistaient
- printemps 2016, travaux d'aménagement et montage de la muséographie
- juin 2016, finalisation de l'accrochage et déménagement des œuvres vers les réserves
- 10 juillet 2016, ouverture au public.

Nous en venons au programme dont Bruno YTHIER va vous parler.

M. YTHIER, Conservateur de la Cité internationale de la Tapisserie. – Au titre du programme architectural, en fait, nous retrouvons des espaces qui correspondent à toutes les fonctions présentées par Emmanuel GERARD au regard de l'activité touristique.

C'est un vaste espace d'accueil assorti d'une boutique et des espaces pédagogiques pour toutes les activités du service éducatif. Je précise d'ailleurs que la fréquentation scolaire est en hausse, sachant que nous accueillons un peu plus de 1 000 enfants de tous âges. C'est aussi la logistique liée aux collections, les réserves, les salles de soins des collections qui offrent – enfin ! – une place pour chaque tapisserie, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent puisque les réserves du Centre Lurçat étaient à saturation, ce qui présentait une situation complexe. C'est également la documentation bibliothèque et la plateforme professionnelle composée de trois ateliers, dont un contient un très grand métier de 7,60 mètres de long, sur lequel sera tissée la « Tapisserie du Centenaire ». Ce sont encore les espaces administratifs, le parcours muséographique qui représente 1 200 m², avec la section « Tapisserie du monde » et la section consacrée au savoir-faire, dite « Les Mains d'AUBUSSON ». Enfin, le clou du parcours est la « Nef des tentures » qui a été conçue par l'atelier de muséographie Paoletti & Rouland.

La plateforme de création est un espace mixte à la fois de recherche et de travail pour des écoles ou des artistes en résidence, mais aussi d'expositions puisque c'est là que seront présentées les pièces du Fonds régional pour la création contemporaine.

En tout cas, par rapport au Musée, c'est un triplement de la surface utile.

M. GERARD, Directeur de la Cité internationale de la Tapisserie. – Cette diapositive décrit le plan de financement qui, sans entrer dans le détail – représente 8,5 M€, incluant les espaces de l’atelier de restauration du Mobilier national qui, s’agissant de l’Etat, fait l’objet d’un financement particulier. L’atelier du Mobilier national est venu s’installer voilà quelques semaines dans la future Cité de la Tapisserie et sera d’ailleurs ouvert à la visite en groupe. Ce sera intéressant de montrer et de mettre en valeur ce grand savoir-faire autour des pièces appartenant au Mobilier national, qui sont souvent des pièces prestigieuses.

J’en viens au plan de communication, domaine sur lequel nous avons largement insisté parce que, aujourd’hui, il faut communiquer. Nous avons déjà fait beaucoup en matière de relations presse, avec d’ailleurs un travail important mené avec l’ADRT. Nous avons lancé des partenariats médias et signé à ce jour un partenariat média avec *Télérama*, *Connaissance des Arts*, *Le Monde*, *Le Journal des Femmes*, *France Culture*, *Art et Décoration*, la revue *Architectures CREE*. Pour vous donner un exemple très concret, la journaliste, qui a tourné *Echappée belle*, émission diffusée sur *France 5*, intervient demain sur *Europe 1*, à 13 heures 40, pour parler dans l’émission *Découvertes d’Europe Midi*, de la Cité de la Tapisserie. Il est important d’avoir ce type de diffusion, outre tout ce qui est déjà prévu en termes de radios et de chaînes de télévision, sachant que la télévision belge doit aussi venir, mais je n’entre pas dans le détail.

Il est essentiel de communiquer pour deux raisons : d’abord, nous voulons tenir ces objectifs de fréquentation et, ensuite, cette communication profite à toutes les ressources du Département.

L’ouverture de la Cité internationale étant prévue le 10 juillet prochain, c’est évidemment le compte à rebours :

- Mai-juin 2016, c’est la mise en place de la scénographie, la finalisation des accrochages et la réception des prêts de grandes institutions, sachant que nous recevrons, mais Bruno YTHIER en parlerait mieux que moi, un certain nombre de pièces très prestigieuses pour l’inauguration et la période qui s’ensuivra.
- Fin juin / début juillet, nous organisons des visites en avant-première pour les professionnels du tourisme, les professionnels de la filière tapisserie, les entreprises, la Société des Amis, etc.
- Le 10 juillet 2016, c’est l’inauguration en présence du Président de la République, mais Jean-Jacques LOZACH en parlerait mieux que nous. A 16 heures, c’est l’ouverture au public et, avec le 11 juillet, une journée et demie de portes ouvertes et d’entrée gratuite pour tous afin de découvrir la nouvelle Cité.

Enfin, voici, illustrées sur cette diapositive, quelques photos d’œuvres de création contemporaine grâce au Fonds dédié précisément à la création contemporaine. Il est important de souligner que nombre de ces pièces, bien que nous n’ayons pas la science infuse et parfois, nous pouvons nous « planter », si j’ose m’exprimer ainsi, sont demandées par beaucoup de musées et voyagent à travers le monde. C’est important parce que nous ne ferons pas venir le monde entier à AUBUSSON et ces pièces seront ainsi à découvrir dans d’autres lieux par un nouveau public et sur différentes thématiques. Nous lançons, ces jours-ci, l’appel à projets 2016, sans faire figurer, cette fois-ci, une thématique particulière, mais mentionnant

l'ouverture de la Cité internationale de la Tapisserie, pour laisser un sujet plus large en cette année d'ouverture.

Ce sont sur ces mots que s'achève notre présentation, madame la Présidente.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous en remercie infiniment.

Puisque cette Assemblée compte de nouveaux élus, et je ne pense pas que tous soient allés à la rencontre du Musée Jean Lurçat ou du projet de la Cité, c'était pour moi aujourd'hui l'occasion, à travers cette présentation, de leur porter témoignage de tout ce qui a pu être mis en place depuis des mois et des années.

C'est bien volontiers, monsieur LOZACH, que je vous donne la parole.

M. LOZACH. – Merci pour cette présentation !

Il était essentiel en effet que tous les élus de l'Assemblée départementale prennent véritablement connaissance de ce qui est, non plus simplement un projet, mais une réalisation presque achevée, celle de cette Cité de la Tapisserie. Je dis « presque achevée » parce que ce qui est en voie de finalisation, c'est uniquement le volet immobilier de la Cité de la Tapisserie. Mais comme il a été dit et présenté tout à l'heure, sont concernés bien d'autres volets et domaines, notamment les aspects formation, Fonds régional pour la création de tapisseries contemporaines, pépinière d'entreprises, etc. Cette réalisation n'est donc pas simplement quatre murs et un toit, avec, en son sein, une exposition de tapisseries et quelque animation. Non, c'est bien plus large et bien plus diversifié que cela.

Une plaquette qui est le dossier de presse concernant l'ouverture au public le 10 juillet prochain sera distribuée à tous les élus départementaux et il est important d'en prendre connaissance. C'est donc une ouverture au public le 10 juillet et, en ce qui concerne l'inauguration, nous travaillons à la venue de la Ministre de la Culture et il n'est pas impossible – cerise sur le gâteau ! – à celle du Président de la République, mais à ce stade, il est difficile d'en dire plus. En tout cas, la situation se présente bien.

Je tiens simplement à poser une question et, j'en suis désolé, à y apporter la réponse : pourquoi la Cité de la Tapisserie ?

En définitive, nous aurions pu continuer comme auparavant, sans nous lancer dans un projet aussi fort, ambitieux et marquant que celui-là, même si tout le monde, je crois, s'était rendu compte, en particulier au sein du Conseil général à l'époque, que la situation n'était pas totalement satisfaisante.

Le bâtiment du Centre Jean Lurçat date de 1981, c'est-à-dire voilà 35 ans, et pose donc de façon systématique des problèmes d'entretien, de maintenance, de mise aux normes, etc. Par ailleurs, quand plusieurs types d'usagers cohabitent au sein d'un équipement culturel, nous savons très bien qu'il arrive un moment où tout le monde veut s'étendre et bénéficier de conditions un peu plus confortables. Par conséquent, en matière de cohabitation des différents usagers, la situation va très nettement s'améliorer dès lors que le volet « tapisserie » quittera le bâtiment Jean Lurçat.

En outre, il s'agit de prendre en considération deux éléments-clés. D'une part, sur la totalité des tapisseries dont le Département est propriétaire et qui se trouvent aujourd'hui à AUBUSSON, les trois quarts étaient, en quelque sorte, interdites d'accès pour le public, tout simplement par manque de place. Il est donc recherché une démocratisation de l'accès à la culture à travers ces réalisations qui représentent un savoir-faire tout à fait exceptionnel de cinq siècles et demi. D'autre part, c'est la prise en compte de l'objectif de fréquentation, avec toutes les retombées touristiques et économiques pour AUBUSSON, le territoire et le Département. Il est à constater, qu'on le veuille ou non, une sorte de hiatus entre la notoriété de la tapisserie d'AUBUSSON dans le monde entier et le nombre de visiteurs accueillis aujourd'hui au Centre Jean Lurçat.

La tapisserie d'AUBUSSON est connue à New York, au Japon, etc. Lors du lancement du Fonds régional d'acquisition de tapisseries contemporaines, des cabinets de 25 pays étrangers ont participé à l'appel d'offres ! C'est donc révélateur de cette notoriété internationale de la tapisserie et pourtant, les chiffres ont été donnés tout à l'heure : ce sont seulement 20 000 visiteurs au Centre Jean Lurçat chaque année, et encore les bonnes années, en fonction de la qualité et de l'intérêt de l'exposition estivale.

C'est aussi ce hiatus qu'il faut résorber avec cet objectif ambitieux de 40 000 visiteurs par an.

N'oublions pas que nous avons toujours intérêt à exploiter de manière optimale un classement, comme l'inscription par l'UNESCO qui, je le rappelle, ne rapporte pas un euro. Ce n'est pas parce que tel site ou tel patrimoine est concerné qu'il va bénéficier de subventions publiques. Un tel classement ne rapporte rien en termes de moyens sonnants et trébuchants, mais beaucoup en termes d'image.

C'est un enjeu à la fois économique, touristique, de développement local, culturel, bien entendu, mais également en termes d'image. Il a été fait référence tout à l'heure à la Fondation Hermès. Nous ne cessons de dire que l'image de la Creuse est négative et pourtant, ce rapprochement entre la Creuse, à travers la Cité de la Tapisserie d'AUBUSSON, et Hermès, numéro un mondial de l'industrie du luxe avec LVMH, est plutôt intéressant. Il en est de même de ce rapprochement avec la Fondation Schueller-Bettencourt. Il s'agit, non pas seulement d'une histoire d'héritage ou d'un fait divers, mais bien du groupe L'Oréal, le numéro un mondial de la production de produits cosmétiques. Il n'est donc pas non plus inintéressant en termes d'image et de reconnaissance d'opérer ce rapprochement entre L'Oréal et le département de la Creuse.

Je le disais tout à l'heure, voilà tout de même longtemps que ce projet était un peu dans les limbes. Les premiers débats, et un certain nombre d'entre nous s'en souviennent, datent de 1993. C'était alors Thierry CHANDERNAGOR qui était Président de l'Assemblée départementale. En tout cas, le sujet a traversé les majorités et les présidences, et ce fut, depuis 1993, nombre de soubresauts, mais aussi – pourquoi ne pas le dire ? – de difficultés et d'obstacles qu'il a fallu surmonter. Pour ma part, je suis vraiment très heureux que l'on en arrive à la situation d'aujourd'hui.

La difficulté résidait notamment dans le fait de bien calibrer cette Cité, eu égard à nos moyens financiers, en particulier. Vous verrez en page 44 de la plaquette qui vous sera remise dans les jours à venir que, finalement, avec un coût de 1 200 € au mètre carré, nous nous en sortons plutôt de façon honorable. Qui plus est, c'est un équipement tout à fait unique qui a fait l'objet de travaux d'agrandissement, de rénovation, de destruction aussi puisque l'internat de l'ancienne ENAD a été détruit, ce qui donne vraiment aujourd'hui toute une

perspective à l'arrière de la Cité. En termes d'aménagement urbain pour la ville d'AUBUSSON, c'est donc également un projet particulièrement intéressant.

Je suis très heureux de l'aboutissement de ce projet qui était très ambitieux pour le Département. Il était donc essentiel de réussir – et je crois que c'est une réussite – cette Cité de la Tapisserie qui va tourner avec 15 personnes qui sont déjà là-bas. J'espère, là aussi, que tout a été bien calculé et bien calibré. En tout cas, un travail considérable a été réalisé toutes ces dernières années et commence aujourd'hui à porter ses fruits.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Merci beaucoup, monsieur LOZACH !

Personne ne souhaite plus intervenir ou éventuellement poser telle ou telle question ?...

Messieurs, je vous remercie sincèrement et tout particulièrement pour votre engagement en faveur de la Cité et l'amour que vous lui portez depuis si longtemps. J'espère que vous continuerez à le lui porter, mais j'en suis certaine. Merci également pour les défis que vous avez aussi parfois proposés aux élus du comité syndical, ainsi que de l'audace dont vous avez su faire preuve pour nous projeter vers un véritable avenir. Au-delà de la Cité et d'AUBUSSON, ce sera aussi l'un des éléments forts de l'avenir du Département.

Vraiment, je vous remercie sincèrement aujourd'hui, mais j'aurai l'occasion de réitérer ces remerciements dans quelques semaines. A bientôt ! *(MM. Emmanuel GERARD et Bruno YTHIER quittent la salle des séances.)*

M. GAILLARD s'absente et donne pouvoir à M^{me} BUNLON.

Nous en revenons à l'examen des rapports relevant de la troisième commission, en vous suggérant, monsieur DAULNY, de commencer par celui concernant précisément le syndicat mixte de la Cité internationale.

**SYNDICAT MIXTE DE LA CITE INTERNATIONALE
DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART TISSE :
SUBVENTIONS ET PARTICIPATION**

RAPPORT N°CD2016-05/3/9

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur de la troisième commission. – La troisième commission s'est prononcée favorablement sur la proposition de M^{me} la Présidente visant :

► à attribuer au syndicat mixte de la Cité internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé les subventions suivantes :

- 27 000 € pour l'acquisition de tapisseries,
- 120 000 € dans le cadre du fonds régional de création de tapisseries contemporaines – subvention d'équipement statutaire,
- 777 825 € au titre du volet « investissement immobilier et matériel », soit un crédit global de 924 825 € voté en investissement lors du budget primitif 2016 ;

► à affecter, dans le cadre de l'enveloppe de 2 511 916 € ouverte au titre de la fonction 3, une somme de 445 000 € au chapitre 933.14, article 65619, représentant la participation statutaire 2016 du Département au Syndicat mixte de la Cité internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Vous noterez avec intérêt que c'est l'un des dossiers que nous suivons attentivement et que nous soutenons fortement. En témoignent les nécessaires financements affectés pour la bonne réalisation, et ce à la fois sur le volet « investissement », mais aussi en termes de perspectives de fonctionnement, point auquel vous faisiez allusion tout à l'heure, monsieur LOZACH.

Le Conseil départemental, en tout cas sa majorité, mais, je le pense, unanimement poursuivra le fléchage des moyens financiers nécessaires à la pérennité de cet outil pour le Département.

Personne ne demande la parole ?...

M. LOZACH. – Bien entendu, je ne prends pas part au vote.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Dont acte.

Je mets aux voix les propositions que je vous sou mets dans le cadre de ce rapport et dont vous a fait part à l'instant M. DAULNY. (*Adoptées par 29 voix pour – M. LOZACH n'a pas pris part au vote.*)

Ayant quitté la séance, M^{me} GALBRUN a donné pouvoir à M. LEJEUNE.

DON D'ARCHIVES PRIVEES AU DEPARTEMENT

RAPPORT N°CD2016-05/3/7

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur de la troisième commission. – La troisième commission a émis un avis favorable sur la proposition tendant à autoriser M^{me} la Présidente à signer les conventions de don ou de dépôt de documents d'archives privées selon les modèles annexés au rapport.

Je précise qu'en commission, Guy AVIZOU a rappelé à juste titre qu'il faudrait communiquer sur ces conventions, les Archives étant, bien sûr, ouvertes à ces dons et documents.

M^{me} LA PRESIDENTE. – C'est entendu, monsieur AVIZOU.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets donc aux voix la proposition que je vous soumetts dans le cadre de ce rapport. (*Adoptée à l'unanimité.*)

**CONTRAT DE DEVELOPPEMENT
DE LA DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES
(2016-2020)**

RAPPORT N°CD2016-05/3/8

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur de la troisième commission. – La troisième commission s'est prononcée favorablement sur la proposition de M^{me} la Présidente visant à adopter le contrat de développement des Archives départementales pour les années 2016-2020, document figurant en annexe du rapport.

Mes chers collègues, si vous avez des questions sur ce document, nous sommes prêts à y répondre avec M^{me} BUGAT, Directrice des Archives départementales, présente parmi nous.

M^{me} LA PRESIDENTE. – C'est un excellent travail, madame la Directrice, et je vous en remercie.

Je vous engage d'ailleurs, mes chers collègues, à demander à notre Directrice, comme nous avons pu le faire, de vous faire visiter le bâtiment dans son ensemble et non pas seulement les espaces tout particulièrement dédiés au public. Il est vrai que c'est très impressionnant et nous percevons bien que ce bâtiment recèle de véritables trésors. Nous aurions d'ailleurs pu rappeler tout à l'heure que, justement, dans un espace, un certain nombre de cartons de la Cité de la Tapisserie sont hébergés, de façon provisoire ou pas, nous verrons, mais en tout cas, ils sont là pour l'instant, en particulier avant inventaire.

La parole est à M. AVIZOU.

M. AVIZOU. – Je formule simplement quelques observations sur ce contrat de développement, d'abord, pour rappeler que les Archives départementales constituent, avec la Bibliothèque départementale, les deux compétences obligatoires d'un département dans le domaine culturel.

Il est bien de se doter d'un outil, s'agissant en l'occurrence du contrat de développement que j'ai parcouru. La première partie est consacrée au bilan de l'état aujourd'hui des Archives départementales de la Creuse, un bilan relativement satisfaisant. Il y a toujours tel ou tel point moins positif, mais, globalement, nous devons nous en féliciter. C'est le résultat d'une action de longue haleine, menée depuis des années, au-delà des alternances politiques. Je veux parler de l'action des conservateurs qui se sont succédé à la tête de cette institution, du personnel qui y travaille et des élus qui, année après année, ont voté les crédits nécessaires.

Je tiens notamment à rappeler le choix important qui a été fait dans les années 80, sous la présidence de Michel MOREIGNE, de construire et d'aménager les locaux qui sont

ceux d'aujourd'hui. J'ai fréquenté les anciens locaux de la rue de l'Ancienne Mairie, où les documents s'empilaient dans la salle de pré-tri, en attendant de pouvoir rejoindre les rayonnages. C'était assez impressionnant et c'était une autre époque ! En tout cas, le bâtiment d'aujourd'hui fait honneur à notre département, mais j'ai vu qu'il était déjà rempli à 77 %. Finalement, tout va bien vite !

Pour ce qui est de l'avenir, nous ne pouvons que partager la définition des objectifs et les axes retenus. Les Archives sont, comme je l'ai dit une fois, à un tournant de leur histoire, notamment avec le développement de l'archivage électronique qui est pris en compte dans ce document. De même, les méthodes et les moyens sont, me semble-t-il, adaptés à notre département.

Par contre, un point n'y figure pas et je le signale au passage. Je veux parler de la nécessaire collaboration avec les dépôts d'archives de départements voisins, voire de dépôts d'archives nationaux parce que tous les documents qui concernent l'histoire de notre département ne se trouvent pas aux Archives départementales de la Creuse. Certains se trouvent aux Archives à Limoges et d'autres aux Archives d'autres départements. Nous disposons aujourd'hui de moyens de reproduction de ces documents. Il serait peut-être bien de développer des partenariats nous permettant de récupérer, non pas les documents originaux – telle n'est pas notre vocation –, mais peut-être des copies ou des reproductions. Les chercheurs locaux pourraient ainsi travailler sur ces documents.

Telles sont les remarques que je souhaitais formuler.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur de la troisième commission. – Nous en prenons acte. Pas de problème !

Au sujet de l'archivage électronique, nous avons tenu une réunion avec le département de la Corrèze. Il est vrai que ce sera un gros dossier pour les années à venir.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Figure dans le document, page 105, une phrase que je crois comprendre, mais j'estime qu'elle est peut-être maladroite. Elle se lit ainsi : « La communication physique des collections a subi globalement une baisse significative de 50 % en moyenne en France. Peuvent, entre autres, être invoqués pour l'expliquer, d'une part, un certain essoufflement de la "fièvre généalogique" des années 1980-1990, qui avait renouvelé et considérablement augmenté le public physique des Archives ; d'autre part – et c'est là où je veux en venir –, le vieillissement et la raréfaction des élites intellectuelles que représentaient les "érudits locaux" », etc.

Nous en comprenons le sens, mais ces derniers mots laissent entendre qu'il y aurait une sorte d'épuisement et de raréfaction de l'intelligence dans notre département. Je pense qu'il y a toujours des « érudits locaux », mais ils ne fréquentent peut-être pas nécessairement les Archives départementales et se prêtent à d'autres sujets d'étude.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Madame BUGAT, pouvez-vous nous donner une explication sur ce dernier membre de phrase ?

M^{me} BUGAT, Directrice des Archives départementales. – C'est le constat d'un phénomène observé au fil du temps, non pas spécifiquement dans notre département, mais dans toute la France. Cette génération « d'érudits locaux » correspondait à une certaine clientèle des Archives, si je puis me permettre, et force est de constater que ce sont aujourd'hui d'autres types de publics, de nouveaux publics.

Cela étant, nous pouvons modifier la phrase si vous pensez qu'elle a une certaine connotation.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je vous proposerai, en effet, de la modifier, mais j'entends le sens de vos propos. Vous évoluez dans un monde qui a sa propre dialectique, mais un monde d'érudits aussi, et ce grandement, qu'il convient également de souligner. Par conséquent, sans doute faudrait-il modifier cette phrase ou du moins expliquer pourquoi ces termes sont, dirons-nous, mentionnés entre guillemets.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Je ne voudrais pas en effet que ce soit mal perçu en particulier par la Société des Sciences que l'on appelle entre nous la Société Savante. Certes, tout le monde ne s'appelle pas Amédée Carriat, j'en conviens, et toutes les générations ne sont pas concernées par de tels érudits, mais il convient tout de même de reconnaître qu'un travail très sérieux de recherche est fait par cette Société typique de la Creuse.

M^{me} BUGAT, Directrice des Archives départementales. – Je pourrais le leur expliquer, étant à leur conseil d'administration, mais je comprends le sens de votre propos.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Sous réserve d'une modification à apporter à cette phrase, je vous sou mets ce rapport ou souhaitez-vous qu'il soit reporté à la prochaine séance plénière ? *(Non ! de plusieurs Conseillers départementaux.)*

Nous procédons donc au vote. *(Assentiment.)*

Par conséquent, sous réserve de cette modification – madame BUGAT, vous en avez compris le sens et la demande –, je mets aux voix la proposition visant à adopter le contrat de développement des Archives départementales pour les années 2016-2020. *(Adoptée à l'unanimité.)*

CONSERVATOIRE DEPARTEMENTAL EMILE-GOUE

RAPPORT N°CD2016-05/3/10

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur de la troisième commission. – La troisième commission, ayant pris acte de la communication des éléments fournis dans le rapport sur les moyens humains et financiers du Conservatoire, s'est prononcée favorablement sur la proposition de M^{me} la Présidente visant, dans le cadre de l'enveloppe globale de 2 511 916 € votée au budget primitif 2016 – Fonction 3 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs » –, d'affecter au chapitre 933.11, article 656111, une somme de 1 700 000 € au titre de la participation 2016 au Syndicat Mixte du Conservatoire départemental Emile-Goué.

Je précise que, dans le cadre du budget prévisionnel 2016 du Conservatoire, au titre des subventions et participations, nous avons fait figurer le montant de la Région de 33 683 €, lequel correspond à la subvention 2015 qui, versée tardivement, n'a pu être incluse dans l'exercice 2015. Pour ce qui est de la subvention 2016, nous lui avons transmis une demande, en espérant bénéficier, comme les années précédentes, de 60 000 €, montant qui était jusque-là traditionnellement alloué.

L'Etat, pour sa part, devrait de nouveau intervenir dans le financement des conservatoires contrôlés dont fait partie le Conservatoire Emile-Goué, comme nous l'a signifié le DRAC lors d'une réunion à AUBUSSON, mais nous en attendons la confirmation. Nous devrions donc percevoir ladite subvention, mais nous sommes en attente.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Monsieur DAULNY, je souhaite juste soulever une question, en m'excusant de ne pas l'avoir posée plus tôt.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur de la troisième commission. – Je vous en prie.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Comme il est indiqué dans l'objet du rapport, seules 99 communes sont adhérentes dont 71 réunies au sein de quatre communautés de communes. S'agit-il de 99 communes, plus 71...

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur de la troisième commission. – Non !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Ce ne sont donc, en fait, que 99 communes sur 259, n'est-ce pas ?

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur de la troisième commission. – Oui, et s'agissant de certaines communes, c'est un financement com-coms et un financement communes. Le but, et nous en revenons une nouvelle fois aux intercommunalités, est de rencontrer, lorsque le schéma sera établi, les sept ou huit futurs Présidents de communautés de communes (*Ah ! de plusieurs Conseillers départementaux*) et de travailler avec eux sur chaque secteur et non plus avec les communes. Ce domaine relève aujourd'hui pleinement des intercommunalité et nous attendons donc de connaître les futurs Présidents de com-coms pour travailler avec eux.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je le constate une nouvelle fois, la question du nombre d'intercommunalités reste au cœur du débat... (*Sourires.*) Bref, vivement que nous les connaissions, avec ces élections prévues à la fin de l'année !

La parole est à M. AVIZOU.

M. AVIZOU. – Je redirai ce que j'ai déjà dit – et ce que M. DAULNY connaît – lors du comité syndical.

Comme en témoignent les chiffres, cette situation du Conservatoire est fragile et le demeure, même si des efforts de gestion importants ont été réalisés au cours de ces dernières années. Mais, comme vous l'avez rappelé, il est intervenu une diminution de la subvention de la Région et la disparition de celle de l'Etat. Attendons les prochaines semaines ! J'espère que ce ne sera pas trop tard et que nous aurons des nouvelles assez rapidement, surtout des nouvelles qui réintroduisent une part de financement que nous souhaitons tous ici la plus forte possible, mais ne nous faisons peut-être pas trop d'illusions !

Je regrette toutefois que le Département ait accompagné cette diminution, ce qui contribue donc ainsi à la fragilisation de cette structure.

Il est certain que nous avons encore devant nous des années qui ne seront pas faciles. Je sais bien que les temps sont difficiles, y compris, bien évidemment, pour le Département, mais je crois, comme nous l'avons dit ce matin, que d'autres choix étaient peut-être possibles.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Merci, monsieur AVIZOU ! J'aime entendre vos propos tout à fait raisonnables. En effet, les temps sont difficiles et, comme vous venez de le dire, il faut faire attention à ne pas être bercés d'illusions. Tel est bien le point sur lequel je m'exprime régulièrement ! Soyons très prudents ! Veillons à préserver la qualité et peut-être l'essentiel plutôt que de tout vouloir faire et d'être contraints à trop de renoncements dans les quelques années à venir ! C'est bien là ma principale inquiétude.

La parole est à M. DAULNY.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur de la troisième commission. – C'est un débat qui a déjà eu lieu, sachant que nous avons déjà parlé, comme l'a dit Guy AVIZOU, de cette baisse des subventions lors d'une précédente séance plénière.

Pour cette année, le Conservatoire ne sera pas en difficulté. Comme l'a dit ce matin M^{me} la Présidente, il a un rayonnement départemental et il faudrait parvenir peut-être à mutualiser les différentes sociétés de musique qui, finalement, gravitent autour de ce magnifique Conservatoire. C'est peut-être plus facile à dire qu'à faire, mais je crois qu'une mutualisation peut être plus significative serait souhaitable entre toutes les philharmonies ou autres arts de la musique.

C'est peut-être un projet difficile à mettre en place, mais il faudrait travailler en ce sens avec le directeur.

M^{me} LA PRESIDENTE. – A ce propos, il s’agit tout de même de mettre en perspective un certain nombre de considérations.

Voilà quatre ou cinq ans, lorsque le Département s’inscrivait dans des conventions ou des syndicats mixtes avec des participations financières statutaires – je pense, en particulier, au Conservatoire Emile-Goué, mais aussi à la Cité de la Tapisserie ou encore au Lac de Vassivière dont parlait M. SAUTY –, celles-ci étaient prévues avec des chiffres précis, tout en se disant qu’après tout, vu les évolutions croissantes, si cela ne s’avère pas suffisant, il sera toujours temps éventuellement d’abonder.

S’agissant du Conservatoire, vous avez raison de le souligner, la participation statutaire était initialement de 1 657 000 €, me semble-t-il. Très vite, cette dimension s’est avérée apparemment insuffisante et c’est ainsi que nous en sommes arrivés en deux ans à 1 757 000 €, soit 100 000 € de plus ! Cette année, nous en revenons à la participation statutaire d’origine. Nous verrons ce qu’il en sera l’année prochaine, selon ce qui sera mis en place et selon les moyens qui nous seront alloués.

De même, en ce qui concerne le Syndicat mixte de la Cité de la Tapisserie, il va nous falloir être rigoureux parce qu’il ne s’agit pas que la participation statutaire du Département passe de 445 000 € à 500 000 €, 550 000 €, 600 000 € en quelques années.

Il faut aussi rappeler à nos partenaires, car il ne faut pas que ce soit en vase clos, que les contraintes qui nous sont imposées dans le cadre des lois de finances induisent pour nous un certain nombre de conséquences, en particulier la mise en place d’économies, et que celles que nous nous appliquons à nous-mêmes dans la collectivité, il faut qu’ils se les appliquent aussi.

C’est vraiment une réflexion partagée qu’il est peut-être très difficile d’assimiler parce que c’était, je le redis, compte tenu des habitudes depuis tant d’années, après tout toujours un peu plus. Aujourd’hui, on nous contraint à faire autant avec moins, et c’est bien là la difficulté. On est en train de changer et de réapprendre les choses. C’est ainsi ! Est-ce là, finalement, du développement durable ou est-ce lié aux perspectives des Agendas 21 ? Ce sont peut-être aussi ces outils de méthode qui devront nous contraindre à faire mieux demain.

Monsieur DAULNY, je crois que c’est aussi un signe. Nous travaillons régulièrement avec le Directeur du Conservatoire et d’autres partenaires. Ce n’est pas pour rien non plus que, de même qu’en interne à la collectivité, nous allons accompagner le Conservatoire, l’essentiel pour nous étant, je tiens à le souligner une nouvelle fois, qu’il perdure et remplisse ses missions au plus près des usagers, où qu’ils résident. Je crois avoir vu tout à l’heure M. le maire de ROYERE et j’entendais à la radio que des familles souhaiteraient l’ouverture d’une antenne du Conseil départemental à ROYERE. Voilà un bel objectif que nous pouvons porter et accompagner ! Nous y travaillerons dans le cadre de ce Conservatoire, comme sur d’autres sujets.

Personne ne demande plus la parole ?...

Il vous est proposé de prendre acte de la communication des éléments fournis sur les moyens humains et financiers du Conservatoire et, dans le cadre de l’enveloppe globale de 2 511 916 € votée au budget primitif 2016 – Fonction 3 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs » –, d’affecter au chapitre 933.11, article 656111, une somme de 1 700 000 €

au titre de la participation 2016 au Syndicat Mixte du Conservatoire départemental Emile-Goué.

M. DAULNY ne prend pas part au vote.

Je mets aux voix cette proposition. *(Adoptée par 15 voix pour, M. DAULNY n'ayant pas pris part au vote, et 14 voix contre.)*

Nous en venons à l'examen du dernier rapport inscrit à notre ordre du jour, lequel relève de la cinquième commission « Développement durable des territoires ».

LABEL « RANDO QUAL'ITI » CREUSE CONVENTIONS D'UTILISATION

RAPPORT N°CD2016-05/3/9

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur de la cinquième commission. – La cinquième commission s'est prononcée favorablement sur la proposition de M^{me} la Présidente tendant à adopter la convention d'utilisation du label « Rando Qual'iti Creuse » pour le volet « itinéraire », ainsi que celle pour le volet « manifestation ».

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je tiens à signaler la qualité du partenariat entre le service du sport, monsieur DAULNY, et l'ADRT, mais aussi à souligner, à cette occasion, la qualité que j'apprécie vivement de la graphiste qui travaille au service communication du Conseil départemental. Elle est force de proposition dans de multiples domaines et produit, comme vous avez dû le remarquer depuis longtemps, des cartons d'invitation pour différentes manifestations portées par le Conseil départemental ou en partenariat avec des associations, qui sont vraiment de très belles cartographies.

S'il y aura peut-être moins de bruit en Creuse, comme je l'entendais ce matin, le Département ne va certainement pas rester silencieux, en particulier dans ce domaine de la randonnée, mais aussi d'autres activités sportives, comme le développement de l'équitation et l'équirando.

Une multitude d'acteurs sur le territoire sont extrêmement moteurs et force de proposition pour travailler à une image tout à fait positive en termes de communication d'un certain nombre d'atouts qui nous caractérise de façon intrinsèque. Nous parlions des tapisseries tout à l'heure, mais les Creusois sont tout aussi convaincus de la qualité des espaces et des paysages de leur département. Petit à petit encore une fois, par des actions finalement assez simples, mais sur un volet communication très positif, en sachant sensibiliser les publics à l'intérêt qui peut être le leur à venir dans le Département, nous agissons aux côtés de nos partenaires.

La parole est à M. DUMONTANT.

M. DUMONTANT. – Je serai bref puisque vous avez déjà évoqué en partie ce que je souhaitais dire, en particulier à propos de la qualité et de la diversité de ce patrimoine naturel

du département de la Creuse. Que vous soyez sur le Plateau de Millevaches, dans la vallée des gorges de La ROZEILLE ou dans la forêt de CHABRIERES, c'est vraiment un patrimoine d'une richesse exceptionnelle et il faut l'utiliser pour véhiculer cette image positive de notre département aux côtés de la culture. Il s'agit de ne jamais opposer, et j'y tiens, activité sportive – j'ose le terme s'agissant de la randonnée qui, pour moi, est un sport – et activité culturelle, toutes deux étant complémentaires, notamment dans l'offre touristique d'un territoire.

Aujourd'hui, nombre de touristes ou même d'habitants d'un territoire donné viennent dans un département pour un *package*, en langage touristique, recherchant à la fois le produit culturel et le produit de loisirs. Le fait que la Creuse soit synonyme d'espaces naturels est vraiment un atout fondamental de notre territoire. A cet égard, et je vous rejoins totalement, force est de reconnaître le travail réalisé par le département de la Creuse depuis des années sur la thématique, grâce aux supports de communication développés par l'ADRT. Je tiens vraiment à saluer ce travail, pensant notamment à ces spots de campagne formidables qui, pour moi, véhiculent, une image totalement positive. C'est vraiment de cette image qu'il faut s'inspirer au quotidien plutôt que de toujours parler de la Creuse en négatif. Oui, des choses sont à faire en Creuse.

Pour conclure, je tiens aussi à saluer le travail réalisé par le service Randonnée, dirigé par Pascal SAVOURAT, un service qui fait vraiment un travail formidable. Je tenais vraiment à les en féliciter.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Voilà pourquoi je vous annonçais aussi que nous ne pouvions pas travailler seulement en interne dans les services sur le nouveau plan, mais que nous devons aller encore davantage à la rencontre des acteurs. C'est le but de cette journée sport-nature au lycée agricole d'AHUN.

Merci des ces mots, monsieur le Conseiller départemental !

Je suis convaincue de ce que vous dites et j'en prendrai comme exemple la Vallée des Peintres et, notamment, tout ce travail réalisé sur le sentier d'interprétation de la vie des peintres venus dans la vallée. C'est, non pas un vulgaire sentier de promenade, quoi que nous pouvons le considérer aussi, si nous le souhaitons, comme un sentier de promenade, mais un véritable sentier d'interprétation animé par une compagnie locale, qui rencontre un très fort succès pendant la période estivale autour de FRESSELINES et CROZANT.

Nous sommes convaincus en effet que le sport, la culture, le patrimoine, les archives, l'histoire, le devenir sont liés et d'autant plus faciles à mettre en place en Creuse que c'est un tout qui est offert par ce département.

Point dont j'allais omettre de vous parler, il nous est aussi suggéré par différents horizons, si je puis dire, de travailler sur la propre charte graphique du Conseil départemental de la Creuse, qui était d'un style assez sobre, mais qui a maintenant un peu vécu. Le service de la communication réfléchit depuis quelque temps à un nouveau logo. En tout cas, au-delà du Conseil général hier ou du Conseil départemental aujourd'hui, il est vrai qu'en général, les collectivités s'affichent plutôt comme étant « le » département, ce qui, me semble-t-il, donne du sens à une collectivité telle que la nôtre.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à adopter la convention d'utilisation du label « Rando Qual'Iti Creuse » à la fois pour le volet « itinéraire » et pour le volet « manifestation ». (*Adoptée à l'unanimité.*)

Mes chers collègues, nous avons achevé l'examen des rapports inscrits à notre ordre du jour.

J'invite les quatrième et cinquième commissions à se réunir pour examiner le vœu et les trois motions déposés.

M. LEGER. – Si vous me le permettez, madame la Présidente, je tiens juste à vous préciser que notre groupe est d'accord pour voter ce vœu et ces trois motions. Il est donc peut-être inutile que lesdites commissions se réunissent.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Dont acte.

Les deux groupes acceptent-ils cette proposition de modalité ? (*Marques d'approbation.*)

Très bien. Nous procédons donc ainsi.

ADOPTION DES MOTIONS ET DU VŒU

Ligne Paris – Orléans – Limoges – Toulouse POLT

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je vous rappelle les termes de la motion déposée par M^{me} Hélène FAIVRE, au nom du Groupe d'Union de la Droite et du Centre :

« Considérant l'annulation par le Conseil d'Etat du décret du 10 janvier 2015 « déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation de la ligne à grande vitesse Poitiers – Limoges », parue au *Journal Officiel*, le 29 avril dernier ;

« Considérant que cette décision ne fait que confirmer la nécessité d'accélérer le processus de modernisation de la ligne Paris – Orléans – Limoges – Toulouse, POLT, au nom de l'intérêt général et de l'intérêt de nos territoires ;

« Considérant que l'ancienneté et la vétusté de cette ligne constituent une menace pour la sécurité de ses usagers ;

« Considérant que des efforts financiers seront nécessaires pour accroître la vitesse et le confort du POLT, favorisant ainsi son attractivité ;

« Considérant que l'annonce par la SNCF de la diminution du nombre d'allers et de retours quotidiens, de 11 actuellement à 10 allers et retours en 2017, constitue un mauvais signe pour l'avenir de la ligne POLT ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 24 mai 2016,

« Demande à l'Etat et au Secrétaire d'Etat en charge des transports, auprès de la Ministre de l'Environnement, Alain Vidalies, le maintien de la ligne POLT dans son intégralité, ainsi que le maintien des 11 allers et retours quotidiens,

« Demande également à l'Etat d'investir pour la modernisation et la sécurisation de cette ligne. »

Personne ne demande la parole ?...

Je la mets aux voix. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Versement aux agriculteurs des aides de la PAC

M^{me} LA PRESIDENTE. – La motion déposée par M^{me} Agnès GUILLEMOT, au nom du Groupe de la Gauche, est ainsi rédigée :

« Considérant que la France a reçu, entre 2008 et 2012, 35 Md€ au titre de la PAC ;

« Considérant que la Commission européenne a fixé à 1,078 Md€ le montant des aides agricoles qu'elle juge avoir versé de manière non justifiée à la France sur cette période ;

« Considérant que ce litige portait, après contrôles européens, principalement sur des erreurs dans les déclarations de taille des parcelles éligibles à l'aide directe à l'hectare ;

« Considérant que face à la procédure consécutive de rectification dite « d'apurement des comptes », l'Etat a assuré qu'il prendrait entièrement à sa charge le remboursement et que les agriculteurs n'en seront pas comptables ;

« Considérant que les retards actuels dans le versement des aides sont dus à la procédure précitée sur les aides versées entre 2008 et 2012, procédure qui a contraint à refaire l'ensemble du registre parcellaire graphique satellite de 25 millions d'hectares, travail considérable que les services de l'Etat viennent d'achever en lien avec les agriculteurs ;

« Considérant que pour faire face au décalage consécutif du calendrier de paiement, deux versements de trésorerie ont été effectués par l'Etat, que ces avances exceptionnelles à hauteur de 90 % des aides, entièrement financées sur son budget, ont pour objectif d'éviter les difficultés de trésorerie des exploitants ;

« Considérant qu'un nouvel apport de trésorerie a été acté de façon à couvrir l'intégralité des aides liées aux surfaces agricoles ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 24 mai 2016,

« Demande à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt de continuer à mobiliser l'ensemble des services concernés et de confirmer que pendant l'année 2016 – au cours de laquelle la politique agricole commune 2015-2016 sera mise en œuvre –, le solde des aides sera versé afin de rattraper complètement les décalages causés par la procédure européenne d'apurement. »

Personne ne demande la parole ?...

Je la mets aux voix. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Versement des aides agricoles

M^{me} LA PRESIDENTE. – La motion présentée par M. Nicolas SIMONNET, au nom du Groupe d'Union de la droite et du Centre, se lit ainsi :

« Considérant que l'annonce du nouveau report des versements des aides PAC, Politique agricole commune, à la rentrée prochaine, va placer les exploitants agricoles dans une situation intenable ;

« Considérant que la majeure partie des agriculteurs du département sont bénéficiaires de ces aides PAC ;

« Considérant qu'ils n'ont même pas été informés du montant des aides PAC 2015 qu'ils doivent percevoir ;

« Considérant que cette incertitude pose de graves problèmes de trésorerie pour beaucoup d'exploitations ;

« Considérant les difficultés économiques déjà rencontrées par le secteur agricole et les éleveurs en particulier ;

« Considérant que cette crise structurelle est aggravée par la baisse des cours de la viande et du lait ;

« Considérant que la Chambre d'agriculture a lancé une alerte sur la situation des agriculteurs dans le département, qualifiée d'"explosive" ;

« Considérant que de nombreuses exploitations sont menacées de disparition prochaine et que ce contexte entraîne, pour de nombreux agriculteurs, une grande détresse humaine ;

« Considérant qu'un Conseil de l'agriculture française doit se tenir, demain, dans notre département et que le Ministère de l'Agriculture doit prendre ses responsabilités ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 24 mai 2016,

« Demande à l'Etat le versement, dans les plus brefs délais, des aides PAC destinées aux exploitants agricoles. »

Personne ne demande la parole ?...

Je la mets aux voix. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Traité Transatlantique (TAFTA)

M^{me} LA PRESIDENTE. – Le vœu proposé par M. Nicolas SIMONNET, au nom du Groupe d'Union de la droite et du Centre, est ainsi libellé :

« Alors que les négociations entre l'Union européenne et les Etats-Unis, autour d'un Traité de libre-échange Transatlantique, le TAFTA, se poursuivent dans une opacité totale et que ce projet d'accord commercial suscite de profondes inquiétudes auprès du milieu agricole, déjà confronté à une crise économique majeure ;

« Il semble que ces négociations sont menées dans le plus grand secret par l'Union européenne, au nom des 28 Etats membres.

« Les partenaires qui représentent le peuple français à l'Assemblée nationale et au Sénat n'ont pas encore eu accès aux "documents consolidés", détenus par la Commission européenne.

« De l'avis même des experts dans le domaine agricole, l'Europe n'a pas grand-chose à gagner mais beaucoup à perdre dans la signature de ce traité.

« Après la découverte de scandales sanitaires, tel celui de la "vache folle" dans les années 90, l'Union européenne a institué des règles strictes en matière d'hygiène des denrées alimentaires et de traçabilité des produits agricoles.

« Ces "garde-fous" risquent d'être remis en cause par le Traité Transatlantique qui pourrait tirer par le bas les normes techniques, environnementales, sanitaires et sociales.

« De plus, la France étant la première puissance agricole du "vieux continent", elle sera particulièrement impactée par la signature de ce traité. En effet, les Etats-Unis sont bien plus laxistes que l'Europe concernant le niveau de résidus de pesticides tolérés.

« Les différences culturelles entre une France qui protège ses terroirs à travers des Appellations d'origine contrôlée, les AOC, et la culture de la marque qui prédomine aux Etats-Unis sont également indéniables.

« Les Américains souhaiteraient ainsi produire du vin de Bordeaux "*Made in California*". Il s'agit là d'une hérésie, d'un véritable sacrilège !

« Imagine-t-on à l'avenir voir sur les étals de nos bouchers le bœuf aux hormones texan remplacer la viande limousine ? Les producteurs et les consommateurs français refusent que les AOC de l'hexagone soient ainsi galvaudées !

« Le 1^{er} mai dernier, le Président de la République a affirmé que "la France dira non à toute conclusion qui mettrait notre agriculture en difficulté".

« Ces propos ne doivent pas rester lettre morte, mais, au contraire, nous inciter à la plus grande vigilance.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 24 mai 2016,

« Demande à l'Etat de veiller à la préservation de notre modèle agricole et des barrières sanitaires qui garantissent la qualité des productions de nos exploitants ;

« Demande également que le Parlement français soit tenu informé des négociations en cours et consulté sur le Traité Transatlantique. »

Personne ne demande la parole ?...

Je le mets aux voix. (*Adopté à l'unanimité.*)

CLÔTURE DE LA REUNION

M^{me} LA PRESIDENTE. – Mes chers collègues, je constate que l'ordre du jour de notre présente réunion est épuisé.

La séance est levée.

(La séance est levée à treize heures quarante-cinq.)
